



## Conseil économique et social

Distr. générale  
25 mars 2013  
Français  
Original: anglais

---

### Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

**Forum mondial de l'harmonisation  
des Règlements concernant les véhicules**

**159<sup>e</sup> session**

Genève, 12-15 mars 2013

### Rapports

**du Forum mondial de l'harmonisation des Règlements  
concernant les véhicules sur sa 159<sup>e</sup> session**

**du Comité d'administration de l'Accord de 1958  
sur sa cinquante-troisième session**

**du Comité exécutif de l'Accord de 1998  
sur sa trente-septième session**

**et du Comité d'administration de l'Accord de 1997  
sur sa neuvième session**

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
<b>A. Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29)</b>		
I. Participation .....	1	6
II. Déclarations liminaires .....	2-4	6
III. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour).....	5-6	7
IV. Coordination et organisation des travaux (point 2 de l'ordre du jour).....	7-18	8
A. Rapport de la session du Comité de gestion pour la coordination des travaux (WP.29/AC.2) (point 2.1 de l'ordre du jour).....	7-13	8
B. Programme de travail et organisation des travaux (point 2.2 de l'ordre du jour).....	14	9
C. Systèmes de transport intelligents (point 2.3 de l'ordre du jour).....	15	9
D. Suivi de la soixante-quinzième session du Comité des transports intérieurs (26-28 février 2013) y compris l'examen de la réforme de la CEE (point 2.4 de l'ordre du jour).....	16-17	9
E. Évaluation biennale pour 2012-2013 et programme de travail pour 2014-2015 et 2014-2018 (point 2.5 de l'ordre du jour).....	18	10
V. Examen des rapports des groupes de travail subsidiaires du WP.29 (point 3 de l'ordre du jour).....	19-42	10
A. Groupe de travail du bruit (GRB) (cinquante-sixième session, 3-5 septembre 2012) (point 3.1 de l'ordre du jour).....	19	10
B. Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF) (soixante-treizième session, 18-20 septembre 2012) (point 3.2 de l'ordre du jour).....	20	10
C. Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG) (103 <sup>e</sup> session, 2-5 octobre 2012) (point 3.3 de l'ordre du jour).....	21	10
D. Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE) (soixante-huitième session, 16-18 octobre 2012) (point 3.4 de l'ordre du jour).....	22	10
E. Faits marquants des dernières sessions (point 3.5 de l'ordre du jour).....	23-42	11
VI. Accord de 1958 (point 4 de l'ordre du jour).....	43-68	13
A. État de l'Accord et des Règlements y annexés, notamment le dernier rapport de situation (point 4.1 de l'ordre du jour).....	43	13
B. Orientations demandées par les Groupes de travail à propos de questions relatives aux Règlements annexés à l'Accord de 1958 (point 4.2 de l'ordre du jour).....	44	13
C. Mise au point d'une homologation de type internationale de l'ensemble du véhicule (IWVTA) et participation des groupes de travail à cette mise au point (point 4.3 de l'ordre du jour).....	45-52	14

D.	Examen d'amendements à l'Accord de 1958 (point 4.4 de l'ordre du jour)...	53	15
E.	Établissement d'une base de données électronique pour l'échange de renseignements sur les homologations de type (DETA) (point 4.5 de l'ordre du jour) .....	54	15
F.	Examen de projets d'amendements à des Règlements existants, proposés par le GRB (point 4.6 de l'ordre du jour) .....	55	16
G.	Examen de projets d'amendements à des Règlements existants, proposés par le GRRF (point 4.7 de l'ordre du jour) .....	56	16
H.	Examen de projets d'amendements à des Règlements existants, proposés par le GRSG (point 4.8 de l'ordre du jour) .....	57-59	16
I.	Examen de projets d'amendements à des Règlements existants, proposés par le GRE (point 4.9 de l'ordre du jour) .....	60-62	16
J.	Examen de projets de rectificatifs à des Règlements existants, proposés par le GRRF (point 4.10 de l'ordre du jour) .....	63	17
K.	Examen de projets de rectificatifs à des Règlements existants, proposés par le secrétariat (point 4.11 de l'ordre du jour) .....	64-68	17
VII.	Accord de 1998 (point 5 de l'ordre du jour) .....	69-70	17
	État de l'Accord, y compris l'application du paragraphe 7.1 de l'Accord (point 5.1 de l'ordre du jour) .....	69-70	17
VIII.	Échange de vues sur les procédures législatives nationales ou régionales et sur la transposition des Règlements et des RTM adoptés dans la législation nationale ou régionale (point 6 de l'ordre du jour) .....	71	18
IX.	Accord de 1997 (Contrôles techniques périodiques) (point 7 de l'ordre du jour)...	72-74	18
A.	État de l'Accord (point 7.1 de l'ordre du jour) .....	72	18
B.	Actualisation des Règles n <sup>os</sup> 1 et 2 (point 7.2 de l'ordre du jour) .....	73-74	18
X.	Questions diverses (point 8 de l'ordre du jour) .....	75-82	18
A.	Systèmes de rappel utilisés par diverses Parties contractantes aux Accords (point 8.1 de l'ordre du jour) .....	75	18
B.	Méthodes d'évaluation des véhicules écocompatibles (point 8.2 de l'ordre du jour) .....	76	19
C.	Cohérence entre les dispositions de la Convention de Vienne de 1968 et les dispositions des Règlements concernant les véhicules et des Règlements techniques mondiaux découlant des Accords de 1958 et de 1998 (point 8.3 de l'ordre du jour) .....	77-78	19
D.	Échange d'informations sur la mise en œuvre en ce qui concerne les défauts et l'inexécution des obligations (point 8.4 de l'ordre du jour) .....	79	19
E.	Auto-évaluation des activités du Forum mondial au cours de la période 2012-2013 (point 8.5 de l'ordre du jour) .....	80	19
F.	Organisation par la République de Corée de la vingt-troisième Conférence sur l'amélioration de la sécurité des véhicules (Conférence ESV) (27-30 mai 2013) (point 8.6 de l'ordre du jour) .....	81	20

G.	Dispositions administratives relatives aux systèmes d'appel électroniques dans l'Union douanière du Bélarus, de la Fédération de Russie et du Kazakhstan (point 8.7 de l'ordre du jour).....	82	20
XI.	Adoption du rapport (point 9 de l'ordre du jour) .....	83	20
<b>B. Comité d'administration de l'Accord de 1958 (AC.1)</b>			
XII.	Constitution du Comité (point 10 de l'ordre du jour) .....	84	20
XIII.	Propositions d'amendements et de rectificatifs à des Règlements existants – Vote par l'AC.1 (point 11 de l'ordre du jour).....	85–86	20
<b>C. Comité exécutif de l'Accord de 1998 (AC.3)</b>			
XIV.	Constitution du Comité exécutif et élection du Bureau pour 2013 (point 12 de l'ordre du jour).....	87–88	23
XV.	Examen et vote par l'AC.3 concernant des projets de Règlements techniques mondiaux ou des projets d'amendements à des Règlements techniques mondiaux existants (point 13 de l'ordre du jour).....	89	24
	Proposition d'amendement 1 au Règlement technique mondial n° 12 (Commandes, témoins et indicateurs des véhicules à deux roues) (point 13.1 de l'ordre du jour).....	89	24
XVI.	Examen des Règlements techniques à inclure dans le Recueil des Règlements techniques mondiaux admissibles, s'il y a lieu (point 14 de l'ordre du jour).....	90	24
XVII.	Orientations, adoptées par consensus, concernant les éléments de projets de RTM qui n'ont pas été réglés par les groupes de travail subsidiaires du Forum mondial, s'il y a lieu (point 15 de l'ordre du jour).....	91	24
XVIII.	État d'avancement de l'élaboration de nouveaux Règlements techniques mondiaux ou d'amendements à des Règlements techniques mondiaux existants (point 16 de l'ordre du jour).....	92–104	24
A.	RTM n° 2 (Émissions des motocycles) (point 16.1 de l'ordre du jour) .....	92	24
B.	RTM n° 4 (Cycle d'essai mondial harmonisé pour les véhicules utilitaires lourds) (point 16.2 de l'ordre du jour) .....	93	25
C.	RTM n° 7 (Appuie-tête) (point 16.3 de l'ordre du jour) .....	94	25
D.	RTM n° 9 (Sécurité des piétons) (point 16.4 de l'ordre du jour) .....	95	25
E.	Projet de RTM sur les véhicules à hydrogène et à pile à combustible (point 16.5 de l'ordre du jour) .....	96–97	25
F.	Projet de RTM sur les pneumatiques (point 16.6 de l'ordre du jour) .....	98–100	26
G.	Projet de RTM sur la procédure d'essai mondiale harmonisée pour les voitures particulières et véhicules utilitaires légers (point 16.7 de l'ordre du jour) .....	101	26
H.	Projet de RTM sur les chocs latéraux contre un poteau (point 16.8 de l'ordre du jour) .....	102	26

I.	Projet de RTM sur les véhicules électriques (point 16.9 de l'ordre du jour) ..	103	27
J.	Projet de RTM sur les véhicules à moteur silencieux (point 16.10 de l'ordre du jour) .....	104	27
XIX.	Questions sur lesquelles un échange de vues et de données devrait s'engager ou se poursuivre (point 17 de l'ordre du jour) .....	105–112	27
A.	Compatibilité entre véhicules en cas de choc (point 17.1 de l'ordre du jour)	105	27
B.	Systèmes de transport intelligents (point 17.2 de l'ordre du jour).....	106–107	27
C.	Systèmes d'éclairage des routes (point 17.3 de l'ordre du jour).....	108	28
D.	Harmonisation des mannequins utilisés pour les essais de choc latéral (point 17.4 de l'ordre du jour) .....	109–111	28
E.	Véhicules électriques et environnement (point 17.5 de l'ordre du jour).....	112	28
XX.	Propositions de nouveaux RTM ou d'amendements à des RTM existants, non traitées au titre du point 16, s'il y a lieu (point 18 de l'ordre du jour) .....	113	28
XXI.	Échange d'informations sur les nouvelles priorités à inclure dans le programme de travail (point 19 de l'ordre du jour) .....	114	28
XXII.	Suivi de la mise en œuvre de l'Accord de 1998: Rapports des Parties contractantes sur la transposition des Règlements techniques mondiaux de l'ONU et de leurs amendements dans la législation nationale ou régionale (point 20 de l'ordre du jour).....	115–118	29
XXIII.	Questions diverses (point 21 de l'ordre du jour).....	119	29
 <b>D. Comité d'administration de l'Accord de 1997 (AC.4)</b>			
XXIV.	Constitution du Comité et élection du Bureau pour 2013 (point 22 de l'ordre du jour).....	120	30
XXV.	Questions diverses (point 23 de l'ordre du jour).....	121	30
<b>Annexes</b>			
I	Liste des documents informels (WP.29-159-...) distribués lors de la 159 <sup>e</sup> session .....		31
II	Feuille de route pour l'actualisation des Règles ONU annexées à l'Accord de 1997 sur le contrôle technique périodique (voir par. 73) .....		33
III	Amendements au document ECE/TRANS/WP.29/2013/36 adopté par l'AC.3 (voir par. 95).....		35
IV	État de l'Accord de 1998, du Registre mondial et du Recueil de Règlements admissibles .....		36

## A. Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29)

### I. Participation

1. Le Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) a tenu sa 159<sup>e</sup> session du 12 au 15 mars 2013, sous la présidence de M. B. Gauvin (France). Les pays suivants y étaient représentés, conformément à l'alinéa *a* de l'article premier du Règlement intérieur du WP.29 (TRANS/WP.29/690 et ECE/TRANS/WP.29/690/Amend.1 et Amend.2): Afrique du Sud, Allemagne, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Colombie, Croatie, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Inde, Italie, Japon, Lettonie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, République de Corée, République populaire de Chine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Suisse et Turquie. Des représentants de l'Union européenne (UE) y ont également participé. Les organisations non gouvernementales suivantes étaient représentées: Association for Emission Control by Catalyst (AECC); Consumers International (CI); Comité international de l'inspection technique automobile (CITA); Association européenne des fournisseurs de l'automobile (CLEPA/MEMA/JAPIA)<sup>1</sup>; Fédération internationale de l'automobile (FIA); Fondation pour l'automobile et la société (Fondation FIA); Groupe de travail «Bruxelles 1952» (GTB); Association internationale des constructeurs de motocycles (IMMA); et Organisation internationale des constructeurs d'automobiles (OICA). À l'invitation du secrétariat, l'Organisation technique européenne du pneu et de la jante (ETRTO) et l'Université de São Paulo (Brésil) ont également participé à la session.

### II. Déclarations liminaires

2. La Directrice de la Division des transports a souhaité la bienvenue aux participants et a présenté l'orientation stratégique du Comité des transports intérieurs ainsi que les activités de la Division des transports en mettant l'accent sur celles ayant une portée mondiale, en particulier dans les domaines des règlements concernant les véhicules, le transport des marchandises dangereuses, la facilitation du passage des frontières et la sécurité routière.

3. Elle a souligné que la demande croissante de mobilité ne pourrait pas être satisfaite à l'avenir avec de vieilles méthodes traditionnelles. La Directrice a insisté sur l'importance des transports pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), même si aucun OMD ne porte spécifiquement sur les transports. Les OMD sont censés être réalisés d'ici à 2015 et le programme pour l'après-2015 est en cours d'élaboration, avec l'introduction possible d'objectifs de développement durable. La Directrice a évoqué la récente publication de la CEE intitulée *Transport for Sustainable Development in the ECE region* et souligné l'importance des trois piliers du développement durable: développement économique, justice sociale et protection de l'environnement. Dans le cadre de cette démarche, la sécurité et la sûreté routière participent au développement durable. Les membres du WP.29 ont été invités à soutenir les objectifs de développement durable relatifs aux transports.

---

<sup>1</sup> Représentant aussi la Motor and Equipment Manufacturers Association (MEMA) et la Japan Auto Parts Industries Association (JAPIA) (TRANS/WP.29/885, par. 4).

4. La Directrice a rendu compte des faits marquants de la soixante-quinzième session du Comité des transports intérieurs ainsi que de la signature de deux déclarations ministérielles: l'une sur les liaisons de transport Europe-Asie, l'autre sur l'uniformisation du droit ferroviaire. Elle a informé le Forum mondial qu'à l'occasion de la deuxième Semaine mondiale de la sécurité routière de l'ONU (du 6 au 12 mai 2013), la CEE organiserait plusieurs manifestations phares, en particulier les 6 et 7 mai au Palais des Nations. Elle a invité les membres à y participer et à contribuer à l'organisation d'une éventuelle démonstration sur le thème de la sécurité routière et des véhicules autonomes. En conclusion, la Directrice a dit que le Comité avait appelé de ses vœux une coopération plus étroite entre tous les groupes de travail afin que les questions transversales, telles que les systèmes et les services de transport intelligents et la sécurité routière, soient traitées plus efficacement. À cet égard, le WP.1 et le WP.29 ont été priés d'accélérer leurs délibérations sur la cohérence des dispositions s'agissant de la maîtrise du véhicule par le conducteur.

### III. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

*Documents:* ECE/TRANS/WP.29/1100 et Add.1  
et documents informels WP.29-159-11 et Rev.1.

5. L'ordre du jour provisoire annoté de la session (ECE/TRANS/WP.29/1100 et Add.1) a été adopté avec les modifications suivantes:

- a) Ajout et modification de points:
- 4.9.14 ECE/TRANS/WP.29/2013/39 Proposition de complément 16  
au Règlement n° 77  
(Feux de stationnement)
  - 4.9.15 ECE/TRANS/WP.29/2013/40 Proposition de complément 15  
au Règlement n° 91  
(Feux de position latéraux)
  - 8.6 Organisation par la République de Corée de la vingt-troisième Conférence  
sur l'amélioration de la sécurité des véhicules (Conférence ESV) (27-30  
mai 2013).
  - 8.7 Dispositions administratives relatives aux systèmes d'appel électroniques  
dans l'Union douanière du Bélarus, de la Fédération de Russie et du  
Kazakhstan.
- b) Ajout ou modification de références à des documents concernant les  
points suivants:
- 2.2 *Ajouter* ECE/TRANS/2013/15
  - 2.5 *Ajouter* ECE/TRANS/2012/9/Rev.1 et ECE/TRANS/2012/10/Rev.1
  - 4.1 *Ajouter* ECE/TRANS/WP.29/343/Rev.21
  - 4.8.1 *Remplacer* fondé sur le document ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2010/26  
*par* fondé sur le document ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2012/26
  - 4.9.6 *Supprimer* ECE/TRANS/WP.29/2013/18
  - 8.3 *Ajouter* ECE/TRANS/WP.1/2011/4/Rev.1
  - 13.1 *Remplacer* ECE/TRANS/WP.29/2012/AC.3/35  
*par* ECE/TRANS/WP.29/AC.3/35

- c) Points ou documents reportés à une session ultérieure: 4.11.5.
  - d) Points supprimés de l'ordre du jour: 15.1.
6. La liste des documents informels figure à l'annexe I du présent rapport.

#### **IV. Coordination et organisation des travaux (point 2 de l'ordre du jour)**

##### **A. Rapport de la session du Comité de gestion pour la coordination des travaux (WP.29/AC.2) (point 2.1 de l'ordre du jour)**

7. La 111<sup>e</sup> session du Comité de gestion, qui est chargé de la coordination et de l'organisation des travaux du Forum mondial, s'est tenue le 11 mars 2013, sous la présidence de M. B. Gauvin (France). Y ont participé, conformément à l'article 29 du mandat et Règlement intérieur du WP.29 (TRANS/WP.29/690 et ECE/TRANS/WP.29/690/Amend.1 et Amend.2), les Présidents du WP.29 (France), du GRB (France), du GRE (Canada), du GRSP (États-Unis d'Amérique), du GRPE (Allemagne), du GRRF (Royaume-Uni), du GRSG (Italie) et des comités d'administration/exécutifs des trois accords administrés par le WP.29, les représentants de l'Union européenne, du Japon et des États-Unis d'Amérique, ainsi que les Vice-Présidents du WP.29 (Fédération de Russie), du GRPE (Inde) et du GRSP (République de Corée).

8. Le Comité de gestion a examiné l'ordre du jour provisoire de la 159<sup>e</sup> session du Forum mondial et a recommandé les modifications mentionnées au paragraphe 5 ci-dessus. Il a aussi recommandé que le point 5.1 de l'ordre du jour soit examiné par le Forum mondial et que les autres points relatifs à l'Accord de 1998 soient examinés par le Comité exécutif de l'Accord de 1998 (AC.3). Il a également été recommandé que le Comité d'administration de l'Accord de 1997 (AC.4) ne tienne pas sa session. Le Comité de gestion a aussi examiné l'ordre du jour provisoire de la 160<sup>e</sup> session du Forum mondial, qui doit se tenir à Genève du 25 au 28 juin 2013.

9. Le Comité de gestion a pris note de ce que les GRPE, GRRF, GRSG et GRSP avaient élu des Vice-Présidents pour l'année 2013. Le Comité a réitéré sa recommandation, formulée lors de sa dernière session, que la candidature d'un représentant de la Fédération de Russie soit proposée pour assurer la vice-présidence du GRB (ECE/TRANS/WP.29/1099, par. 9). Il a également été noté que le GRE n'avait pas de vice-président.

10. Le Comité de gestion a noté que le Comité exécutif de la CEE avait terminé l'examen de la réforme de la CEE et il a invité le secrétariat à faire rapport au Forum mondial au titre du point 2.4 de l'ordre du jour (voir par. 17 ci-dessous).

11. Le Comité de gestion a été informé du processus en cours visant à communiquer à la Division des transports des contributions techniques concernant les émissions des moteurs diesel. Il a été relevé que le GRPE avait examiné cette question à sa session de janvier 2013 et avait convenu que les experts fassent part de leurs observations au secrétariat d'ici à la fin mars 2013. Ces observations devraient être examinées par le GRPE à sa prochaine session et les conclusions auxquelles le GRPE parviendrait devraient être examinées par le Forum mondial à sa session de juin 2013. Le Comité a recommandé que ce programme soit respecté et il a prié le secrétariat d'inscrire cette question sous un nouveau point de l'ordre du jour de la session de juin 2013 du Forum mondial. Le Comité a également recommandé que les représentants siégeant au WP.29 fassent part de leurs observations, le cas échéant, au secrétariat du GRPE.

12. Le Président du GRB a suggéré que le groupe informel chargé d'élaborer le RTM sur les véhicules routiers peu bruyants (QRTV) tienne compte des nouvelles valeurs limites

du niveau sonore en cours d'examen par le GRB. Le Comité a recommandé de procéder ainsi, escomptant que le GRB établirait un équilibre judicieux pour les valeurs limites du niveau sonore et fixerait des valeurs sonores minimales pour les véhicules routiers peu bruyants équipés de systèmes avertisseurs sonores de présence du véhicule perfectionnés.

13. Le Forum mondial a adopté le rapport du Comité de gestion sur sa 111<sup>e</sup> session ainsi que ses recommandations.

#### **B. Programme de travail et organisation des travaux (point 2.2 de l'ordre du jour)**

*Documents:* ECE/TRANS/2013/15; ECE/TRANS/WP.29/2013/1;  
et document informel WP.29-159-01.

14. Le Forum mondial a pris note du programme de travail et de la disponibilité de la documentation (ECE/TRANS/WP.29/2013/1). Les représentants siégeant au WP.29 ont été invités à revoir le document et à communiquer au secrétariat toute modification jugée nécessaire. Le secrétariat a présenté le document WP.29-159-01 contenant la liste des groupes de travail informels du WP.29 et de ses groupes de travail subsidiaires. Le WP.29 a décidé de retenir le 31 décembre 2015 comme date d'expiration des groupes pour lesquels aucune date concrète n'avait été fixée. Le Forum mondial a noté que la liste des publications concernant le sous-programme «Transports» pour l'exercice biennal 2014-2015 comportait un créneau pour la mise à jour de la publication *Le WP.29: comment il fonctionne, comment y adhérer* pour y incorporer l'Accord de 1958 révisé.

#### **C. Systèmes de transport intelligents (point 2.3 de l'ordre du jour)**

*Documents:* Documents informels WP.29-157-06 et WP.29-159-12.

15. Le coprésident du groupe de travail informel a rappelé au WP.29 que l'examen final du document WP.29-157-06, qui porte sur les principes de conception et de commande des systèmes actifs d'aide à la conduite en vue d'harmoniser les prescriptions minimum, avait été renvoyé à la session de juin 2013, de même que les observations faites par les organes subsidiaires. Le Forum mondial a noté que la prochaine réunion du groupe de travail informel sur les systèmes de transport intelligents devait se tenir le vendredi 15 mars 2013 à 9 h 30.

#### **D. Suivi de la soixante-quinzième session du Comité des transports intérieurs (26-28 février 2013) y compris l'examen de la réforme de la CEE (point 2.4 de l'ordre du jour)**

*Document:* Document informel n° 13 du CTI.

16. Le secrétariat a rendu compte de la session du Comité des transports intérieurs (voir aussi le paragraphe 4 ci-dessus). Le CTI avait appelé à une coopération plus étroite entre le WP.1 et le WP.29 pour remédier aux incohérences entre les instruments juridiques administrés par les deux organes, ainsi que dans le domaine des STI, et il a été noté que le Bureau du CTI examinerait cette question à sa session de juin 2013 sur la base d'un rapport préparé par les Présidents du WP.1 et du WP.29. Le Forum mondial a décidé que M. A. Erario, Président du GRSG et membre du Bureau du CTI représenterait le WP.29 à cette session. La liste des principales décisions adoptées par le Comité des transports intérieurs est disponible à l'adresse: [www.unece.org/fileadmin/DAM/trans/doc/2013/itc/InfDoc13f.pdf](http://www.unece.org/fileadmin/DAM/trans/doc/2013/itc/InfDoc13f.pdf). Le rapport de la session du CTI sera disponible à l'adresse: [www.unece.org/trans/main/itc/itc\\_rep.html](http://www.unece.org/trans/main/itc/itc_rep.html).

17. Le Président a indiqué que le Comité exécutif de la CEE avait accepté que deux postes d'administrateurs soient affectés en priorité aux activités du Forum mondial et que la Commission envisageait de prendre cette décision à sa prochaine session (9-11 avril 2013).

Il a invité les représentants à demander à leurs Missions permanentes qui participent à la session de la Commission de soutenir cette affectation, dont a besoin le secrétariat pour pouvoir s'acquitter des tâches actuelles et futures du Forum mondial (voir par. 31 du résultat de l'examen de la réforme de 2005 de la CEE, disponible à l'adresse: [www.unece.org/fileadmin/DAM/commission/2013/Item\\_4\\_E\\_ECE\\_1468-EN\\_AC.pdf](http://www.unece.org/fileadmin/DAM/commission/2013/Item_4_E_ECE_1468-EN_AC.pdf)).

**E. Évaluation biennale pour 2012-2013 et programme de travail pour 2014-2015 et 2014-2018 (point 2.5 de l'ordre du jour)**

*Documents:* ECE/TRANS/2010/10/Rev.1, ECE/TRANS/2012/9/Rev.1, ECE/TRANS/WP.29/2013/5 et ECE/TRANS/WP.29/2013/38.

18. Le Secrétaire a indiqué que le CTI avait approuvé les directives concernant l'évaluation biennale et le programme de travail (documents ECE/TRANS/2010/10/Rev.1 et ECE/TRANS/2012/9/Rev.1). Il a annoncé que les documents ECE/TRANS/WP.29/2013/5 et ECE/TRANS/WP.29/2013/38 seraient prêts pour une prochaine session en application de ces directives.

**V. Examen des rapports des groupes de travail subsidiaires du WP.29 (point 3 de l'ordre du jour)**

**A. Groupe de travail du bruit (GRB) (cinquante-sixième session, 3-5 septembre 2012) (point 3.1 de l'ordre du jour)**

*Document:* ECE/TRANS/WP.29/GRB/54.

19. Le Forum mondial a rappelé le rapport oral du Président du GRB présenté lors de sa 158<sup>e</sup> session (ECE/TRANS/WP.29/1099, par. 23 à 25) et il a approuvé ce rapport.

**B. Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF) (soixante-treizième session, 18-20 septembre 2012) (point 3.2 de l'ordre du jour)**

*Document:* ECE/TRANS/WP.29/GRRF/73.

20. Le Forum mondial a rappelé le rapport oral du Président du GRRF présenté lors de sa 158<sup>e</sup> session (ECE/TRANS/WP.29/1099, par. 26 à 28) et il a approuvé ce rapport.

**C. Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG) (103<sup>e</sup> session, 2-5 octobre 2012) (point 3.3 de l'ordre du jour)**

*Document:* ECE/TRANS/WP.29/GRSG/82.

21. Le Forum mondial a rappelé le rapport oral du Président du GRSG présenté lors de sa 158<sup>e</sup> session (ECE/TRANS/WP.29/1099, par. 29 à 31) et il a approuvé ce rapport.

**D. Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE) (soixante-huitième session, 16-18 octobre 2012) (point 3.4 de l'ordre du jour)**

*Document:* ECE/TRANS/WP.29/GRE/68.

22. Le Forum mondial a rappelé le rapport oral du Président du GRE présenté lors de sa 158<sup>e</sup> session (ECE/TRANS/WP.29/1099, par. 32 à 34) et il a approuvé ce rapport après y avoir ajouté le paragraphe ci-dessous au titre d'un nouveau point de l'ordre du jour intitulé «Hommages»:

«50. Le GRE a été informé des difficultés rencontrées par le secrétariat pour établir les documents de travail pour la présente session du GRE (ECE/TRANS/WP.29/1097, par. 6) et a donc remercié M. E. Gianotti de son appui car, sans son attitude positive, la session du GRE aurait pu être annulée.»

**E. Faits marquants des dernières sessions (point 3.5 de l'ordre du jour)****1. Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP) (cinquante-deuxième session, 11-14 décembre 2012) (point 3.5.1 de l'ordre du jour)**

23. La Présidente du GRSP a rendu compte des résultats de la cinquante-deuxième session du groupe de travail (pour en savoir plus, voir le rapport de la session, publié sous la cote ECE/TRANS/WP.29/GRSP/52).

24. S'agissant de l'élaboration de la phase 2 du Règlement technique mondial de l'ONU sur la sécurité des piétons, elle a informé le WP.29 que le GRSP avait adopté le mandat révisé du groupe de travail informel, tel qu'il est reproduit à l'annexe II du rapport du GRSP. Elle a sollicité l'accord du WP.29 et de l'AC.3 sur ce mandat et sur sa prorogation jusqu'en juin 2014. Le Forum mondial a approuvé la prorogation du mandat du groupe de travail informel, ainsi que le mandat dans son principe, dans l'attente de l'adoption du rapport du GRSP sur sa session de décembre 2012.

25. En ce qui concerne l'harmonisation des mannequins utilisés pour les essais de choc latéral, elle a indiqué que le groupe de travail informel était en train d'achever la validation du mannequin WorldSID du 50<sup>e</sup> centile, mais que la validation du mannequin du 5<sup>e</sup> centile prendrait davantage de temps que prévu. Elle a par conséquent demandé l'accord du WP.29 et de l'AC.3 pour fixer la fin du mandat du groupe de travail informel à décembre 2015. Le Forum mondial a décidé que cette question devait être examinée par l'AC.3 (voir par. 109 à 111 ci-après).

26. S'agissant des activités du groupe de travail informel des systèmes rechargeables de stockage de l'énergie électrique (SRSEE), elle a informé le Forum mondial que le GRSP avait décidé de constituer un nouveau groupe de travail informel sur la question et en avait adopté le mandat tel qu'il est reproduit à l'annexe VII de son rapport. Elle a par conséquent sollicité l'accord du WP.29, notamment pour fixer à novembre 2014 la fin du mandat du nouveau groupe de travail informel. Le Forum mondial a approuvé l'établissement du nouveau groupe de travail informel et son mandat.

27. Le Forum mondial a noté que M<sup>me</sup> M. Versailles (États-Unis d'Amérique) avait été réélue Présidente du GRSP et que M. Jae-Wan Lee (République de Corée) avait été élu Vice-Président du GRSP pour les sessions de 2013.

**2. Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE) (soixante-cinquième session, 15-18 janvier 2013) (point 3.5.2 de l'ordre du jour)**

28. Le Président du GRPE a rendu compte des résultats de la soixante-cinquième session du groupe de travail (pour en savoir plus, voir le rapport de la session, publié sous la cote ECE/TRANS/WP.29/GRPE/65).

29. En ce qui concerne les travaux sur la procédure d'essai mondiale harmonisée pour les voitures particulières et véhicules utilitaires légers (WLTP), il a informé le WP.29 qu'il était envisageable de disposer d'un projet de RTM de l'ONU lors de la session spéciale du GRPE programmée en novembre 2013.

30. Il a indiqué au Forum mondial que le GRPE avait décidé que l'adoption par le WP.29 du rapport de synthèse (ECE/TRANS/WP.29/2013/33) mettrait fin aux activités du groupe de travail informel chargé des véhicules écocompatibles. Le Forum mondial a approuvé la décision du GRPE (voir par. 76 ci-après).

31. S'agissant des activités du sous-groupe chargé des véhicules électriques et de l'environnement, il a informé le Forum mondial que le GRPE avait adopté le mandat actualisé de ce groupe de travail tel qu'il est reproduit à l'annexe V du rapport du GRPE

(ECE/TRANS/WP.29/GRPE/65). Le Forum mondial a décidé que cette question devait être examinée par l'AC.3 (voir par. 112 ci-après).

32. Le WP.29 a noté que le GRPE avait nommé l'expert de l'Espagne Ambassadeur du GRPE pour les activités du WP.29 relatives à l'homologation de type internationale de l'ensemble du véhicule (IWVTA).

33. Le Président du GRPE a rendu compte du débat qui avait eu lieu sur le projet de document établi par le secrétariat en ce qui concerne la cancérogénicité des émissions d'échappement des moteurs diesel et des observations positives qui avaient été reçues. Il a ajouté que les parties intéressées avaient été invitées à communiquer leurs remarques au secrétariat du GRPE au plus tard à la fin du mois de mars 2013. Il a également fait remarquer que le GRPE avait décidé de limiter l'objet du document aux aspects techniques des moteurs et des véhicules, et de ne pas mettre en question les conclusions des experts du Centre international de recherche sur le cancer de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Le Forum mondial a approuvé cette approche.

34. Le représentant de la Fédération de Russie a fait observer au Forum mondial que les émissions de particules des véhicules ne provenaient pas seulement du moteur, mais aussi de l'usure des pneumatiques. Il a ajouté que les particules émises par les pneumatiques pouvaient être plus nombreuses que celles produites à l'échappement.

### **3. Groupe de travail du bruit (GRB) (cinquante-septième session, 5-7 février 2013) (point 3.5.3 de l'ordre du jour)**

35. Le Président du GRB a rendu compte des résultats de la cinquante-septième session du groupe de travail (pour en savoir plus, voir le rapport de la session, publié sous la cote ECE/TRANS/WP.29/GRB/55).

36. Il a indiqué que le GRB avait décidé de créer un groupe d'experts du bruit des véhicules, présidé par l'expert de la Commission européenne (CE), qui était principalement chargé d'établir une proposition pour la série 03 d'amendements au Règlement n° 51 de l'ONU, notamment des valeurs limites et une classification des véhicules. Le Forum mondial a approuvé l'établissement de ce groupe d'experts.

37. Il a ajouté que le GRB avait décidé de soumettre les Règlements n°s 28 et 51 en tant que règlements applicables à l'homologation de type internationale de l'ensemble du véhicule (IWVTA) et d'exclure le Règlement n° 117 en raison de l'élaboration possible par le GRRF d'un Règlement de l'ONU portant sur l'installation des pneumatiques sur les véhicules.

### **4. Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF) (soixante-quatorzième session, 19-22 février 2013) (point 3.5.4 de l'ordre du jour)**

38. Le Président du GRRF a rendu compte des résultats de la soixante-quatorzième session du groupe de travail (pour en savoir plus, voir le rapport de la session, publié sous la cote ECE/TRANS/WP.29/GRRF/74).

39. Il a informé le WP.29 que le GRRF s'était concerté sur des observations relatives au document WP.29-157-06 sur les directives concernant les systèmes actifs d'aide à la conduite.

40. Il a également informé le WP.29 que l'Ambassadeur du GRRF avait présenté les paragraphes et tableaux pertinents du document WP.29-156-21-Rev.1 sur l'homologation de type internationale de l'ensemble du véhicule (IWVTA). Le GRRF avait confié les tâches requises aux experts et décidé de relever la priorité des travaux sur un nouveau règlement de l'ONU relatif à l'installation des pneumatiques.

41. Il a demandé au WP.29 de l'éclairer sur l'utilisation des références aux normes privées, qui ne sont pas disponibles dans le domaine public (voir par. 44 relatif au point 4.2.1 de l'ordre du jour).

42. Le WP.29 a noté que le GRRF avait l'intention de réexaminer la proposition du Japon visant à modifier le Règlement n° 79 de l'ONU (Équipement de direction) ou à élaborer un nouveau règlement de l'ONU concernant les systèmes de maintien dans la voie (LKAS) et les systèmes d'aide au stationnement (PAS) en se fondant sur un exposé des avantages de ces systèmes.

## **VI. Accord de 1958 (point 4 de l'ordre du jour)**

### **A. État de l'Accord et des Règlements y annexés, notamment le dernier rapport de situation (point 4.1 de l'ordre du jour)**

*Documents:* ECE/TRANS/WP.29/343/Rev.21; documents informels WP.29-159-03, WP.29-159-05, WP.29-159-09 et WP.29-159-23.

43. Le Forum mondial a pris note de l'état de l'Accord de 1958 (ECE/TRANS/WP.29/343/Rev.21) au 15 février 2013. À partir de cette date, une liste des modifications apportées au document initial sur l'état de l'Accord sera disponible dans le document: «Related list of modifications of the informal updated version of ECE/TRANS/WP.29/343/Rev.21». Ces deux documents pourront être consultés sur le site Web du WP.29 à l'adresse suivante: [www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29gen/wp29fdocstts.html](http://www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29gen/wp29fdocstts.html). Le Forum mondial a remercié M<sup>me</sup> L. Bachelard du travail considérable qu'elle a fourni pour tenir à jour le document sur l'état de l'Accord, ce qui est important pour le bon fonctionnement de l'Accord. Le WP.29 a pris note de l'application unilatérale de certains Règlements par le Canada (WP.29-159-03), ainsi que des communications concernant les services techniques de la République slovaque (WP.29-159-05), de la République tchèque (WP.29-159-09) et de la Belgique (WP.29-159-23). Le secrétariat a fait savoir que l'Union européenne avait entamé le processus d'application des Règlements n<sup>os</sup> 29 et 61 et que la République de Corée cessait d'appliquer les Règlements en vigueur. Dès que le Bureau des affaires juridiques aura publié les notifications dépositaires correspondantes, le document sur l'état de l'Accord sera mis à jour en conséquence.

### **B. Orientations demandées par les Groupes de travail à propos de questions relatives aux Règlements annexés à l'Accord de 1958 (point 4.2 de l'ordre du jour)**

#### **Reproduction de normes privées et renvois à celles-ci dans les Règlements, les Règlements techniques mondiaux et les Règles de l'ONU (point 4.2.1 de l'ordre du jour)**

44. La représentante des États-Unis d'Amérique a indiqué que la circulaire du n° A-199 ([http://www.whitehouse.gov/omb/circulars\\_a119](http://www.whitehouse.gov/omb/circulars_a119)), qui définit la politique à suivre en cas de renvoi à des normes de tierces parties dans les lois nationales américaines, était en cours de révision. À la suggestion du Président du GRRF, le Forum mondial a décidé d'examiner cette question avec tous les Présidents des groupes de travail à la prochaine session de l'AC.2.

**C. Mise au point d'une homologation de type internationale de l'ensemble du véhicule (IWVTA) et participation des groupes de travail à cette mise au point (point 4.3 de l'ordre du jour)**

*Documents:* Documents informels WP.29-159-18 et WP.29-159-19.

45. M. S. Kiyotani, Directeur général des questions techniques au Bureau des transports routiers du Japon, a présenté un exposé sur la nécessité d'établir la future IWVTA et décrit les contributions et les activités du Japon dans ce domaine, notamment les initiatives visant, si elles sont acceptées par le WP.29, à réviser les règlements techniques (WP.29-159-18). Il a souligné que l'IWVTA présenterait des avantages: i) pour tous les gouvernements en leur permettant de mettre en place des procédures transparentes, solides et fiables d'homologation de type des véhicules; ii) pour les milieux industriels qui disposeraient d'une procédure d'homologation de type efficace pour les véhicules; et iii) pour les acheteurs qui bénéficieraient d'une baisse du prix des véhicules. Son exposé a été bien accueilli par le WP.29.

46. Le représentant de la France qui préside le groupe informel sur l'IWVTA a rendu compte des progrès satisfaisants réalisés par le groupe au cours des réunions qui ont eu lieu à Paris avant la session du WP.29. Le représentant de l'UE qui préside le sous-groupe de l'IWVTA sur l'Accord de 1958 a présenté un avant-projet de proposition d'Accord de 1958 révisé (WP.29-159-19). Il a rappelé le principal objectif de cette révision et décrit les questions en suspens pour lesquelles les membres du groupe demandent l'avis du WP.29: i) portée de l'exercice au regard de la liste de 50 activités à mener à bien précédemment approuvée par le WP.29 et compte tenu des préoccupations exprimées et des questions soulevées lors de l'examen de cette liste (l'une des questions soulevées par le groupe concerne le statut juridique du modèle dit «modèle fictif» précisant les dispositions administratives applicables à cette procédure d'homologation de type); ii) réduction éventuelle de la durée de la procédure de notification par une Partie contractante qui passerait de six mois à trois mois et besoin éventuel de modifier la condition de l'adoption officielle d'un nouveau règlement ou d'un amendement à un règlement existant; iii) échange de renseignements sur les homologations de type et rôle de la base de données DETA dans ce processus; et iv) application des Règlements annexés à l'Accord de 1958 aux fins d'autocertification.

47. Le représentant du Japon a souhaité: i) que les amendements à l'Accord soient aussi simples que possible afin de faciliter les procédures nationales; ii) que les nouvelles dispositions spécifiées dans le modèle fictif ne fassent pas partie de l'Accord proprement dit mais qu'il y soit fait référence ou qu'elles soient indexées à l'Accord de 1958 pour simplifier leur amendement futur; et iii) que, lorsqu'on envisagera de réviser les conditions de l'adoption officielle d'un nouveau règlement ou d'un amendement à un règlement existant, il soit tenu compte de l'avis de certains pays d'Asie qui voudraient faire passer la majorité des deux tiers à une majorité des quatre cinquièmes des Parties contractantes. Les représentants de l'Inde et de la République de Corée se sont déclarés favorables à ce dernier point et ont insisté sur la nécessité de procéder à un examen plus approfondi. Le représentant de la République de Corée a souligné qu'il était indispensable de revoir les dispositions de l'Accord de 1958 proposées pour permettre l'application des Règlements annexés à l'Accord aux fins d'autocertification. Il a déclaré que son pays pouvait uniquement adopter les dispositions techniques des règlements, outre les dispositions relatives aux autres procédures administratives y compris la conformité de la production, en raison de différences de procédure importantes entre le système d'autocertification et le système d'homologation de type.

48. Le Vice-Président du WP.29 (Fédération de Russie) a rappelé au Forum mondial que l'Accord de 1998 avait été conçu selon les mêmes lignes que l'Accord de 1958 et qu'il n'offrait que les dispositions techniques pour mieux répondre aux besoins des pays appliquant des procédures d'autocertification.

49. Le secrétariat a rendu compte de l'échange de vues qu'il a eu avec le Bureau des affaires juridiques sur la possibilité de réduire la période d'entrée en vigueur des nouveaux règlements ou des nouveaux amendements à des Règlements existants en simplifiant la première procédure de notification après l'adoption par le WP.29/AC.1. Le Forum mondial s'est félicité de cette initiative et a demandé au secrétariat de déterminer avec le Bureau des affaires juridiques s'il est possible juridiquement de simplifier les procédures de notification.

50. Le représentant du Royaume-Uni a souligné qu'il était important de maintenir dans l'Accord le principe de base de la reconnaissance mutuelle des homologations de type accordées afin de favoriser l'ouverture des marchés entre les Parties contractantes. Ce point de vue a été partagé par la majorité des Parties contractantes à l'Accord.

51. Le représentant du Japon qui préside le sous-groupe de l'IWVTA sur l'élaboration du Règlement n° 0 a rendu compte au WP.29 de l'avancement des travaux et annoncé que le Groupe se proposait d'élaborer, à sa réunion de juin 2013, la note explicative sur le mécanisme souple pour l'IWVTA. Il a ajouté que le sous-groupe avait l'intention d'examiner les moyens d'actualiser le Règlement n° 0, de préciser l'étape I de l'IWVTA et de répondre à la question capitale de savoir si une Partie contractante appliquant ce Règlement devrait appliquer et reconnaître tous les règlements qui y figurent. Il a annoncé l'intention du sous-groupe de finaliser un avant-projet de Règlement n° 0 à soumettre pour examen au WP.29 à sa session de novembre 2013.

52. Le Forum mondial a fait état des progrès réalisés par le sous-groupe de l'IWVTA. Le Président a annoncé que le groupe informel devrait soumettre le projet de révision final de l'Accord de 1958 pour examen à la session de novembre 2013 en tant que document officiel. Il a souligné qu'une Partie contractante devait être prête à lancer la procédure officielle avec le Bureau des affaires juridiques pour la présentation de cet amendement à l'Accord de 1958. Il a invité les délégués des Parties contractantes à l'Accord à se tenir prêts, lors de la prochaine session de juin 2013, à fournir des informations sur leurs procédures nationales/régionales pour l'adoption et la transposition de l'Accord révisé, ainsi que sur les délais à prévoir pour l'achèvement de cette procédure.

#### **D. Examen d'amendements à l'Accord de 1958 (point 4.4 de l'ordre du jour)**

53. Le WP.29 a noté que cette question avait été examinée au titre du point 4.3 de l'ordre du jour.

#### **E. Établissement d'une base de données électronique pour l'échange de renseignements sur les homologations de type (DETA) (point 4.5 de l'ordre du jour)**

*Document:* Document informel WP.29-159-21.

54. Le Président du groupe informel chargé de la base de données DETA a présenté un rapport intérimaire et informé le WP.29 que son groupe avait terminé la première étape à sa réunion tenue à Genève le 11 mars 2013. Il a présenté le document WP.29-159-21 qui propose une feuille de route actualisée pour l'élaboration d'une base de données facilitant l'échange des documents sur l'homologation de type, y compris l'IWVTA. Il a demandé que le WP.29 approuve la méthode proposée, si possible pour la session de juin 2013 afin que les amendements appropriés puissent être incorporés dans la révision de l'Accord de 1958. Des préoccupations ont été exprimées et le Président du groupe informel a annoncé qu'un document révisé serait transmis au secrétariat pour distribution en tant que document officiel à la session de juin 2013.

**F. Examen de projets d'amendements à des Règlements existants, proposés par le GRB (point 4.6 de l'ordre du jour)**

55. Le Forum mondial a examiné les projets d'amendements présentés au titre des points 4.6.1 à 4.6.3 et recommandé qu'ils soient soumis à l'AC.1 pour mise aux voix.

**G. Examen de projets d'amendements à des Règlements existants, proposés par le GRRF (point 4.7 de l'ordre du jour)**

56. Le Forum mondial a examiné les projets d'amendements présentés au titre des points 4.7.1 et 4.7.2 de l'ordre du jour et recommandé qu'ils soient soumis à l'AC.1 pour mise aux voix.

**H. Examen de projets d'amendements à des Règlements existants, proposés par le GRSG (point 4.8 de l'ordre du jour)**

57. Le Forum mondial a examiné les projets d'amendements présentés au titre des points 4.8.1 à 4.8.5 de l'ordre du jour et recommandé qu'ils soient soumis à l'AC.1 pour mise aux voix, une fois apportées les corrections mentionnées aux paragraphes 58 et 59 ci-après:

58. Point 4.8.1 de l'ordre du jour, Règlement ONU n° 43, document ECE/TRANS/WP.29/2013/8:

*Annexe 12, paragraphe 2.2, remplacer «d'épaisseur nominale» par «l'épaisseur nominale» et remplacer «une épaisseur nominale» par «l'épaisseur nominale».*

59. Point 4.8.3 de l'ordre du jour, Règlement ONU n° 60, document ECE/TRANS/WP.29/2013/10 (voir WP.29-159-04):

*Paragraphe 2.23, remplacer «Frein de service combiné» par «Frein combiné»;*

*Paragraphe 5.2.5.3, ne concerne pas la version française;*

*Paragraphe 11, supprimer.*

**I. Examen de projets d'amendements à des Règlements existants, proposés par le GRE (point 4.9 de l'ordre du jour)**

60. Le Forum mondial a examiné les projets d'amendements présentés au titre des points 4.9.1 à 4.9.15 de l'ordre du jour et recommandé qu'ils soient soumis à l'AC.1 pour mise aux voix, une fois apportées les corrections mentionnées au paragraphe 61 ci-après:

61. Point 4.9.11 de l'ordre du jour, Règlement n° 87, document ECE/TRANS/WP.29/2013/23:

*Cette correction ne concerne pas la version française.*

62. À propos des points 4.9.8 à 4.9.10 de l'ordre du jour (Règlement ONU n° 48), le représentant de l'OICA a suggéré d'éviter, par souci de simplicité et pour éviter toute confusion, d'élaborer des amendements à plusieurs séries d'amendements à un Règlement ONU, puisque les prescriptions et les procédures d'essai demeurent valides tant qu'elles ne sont pas modifiées par une série d'amendements et, par conséquent, n'ont pas besoin d'être répétées à chaque fois. Le WP.29 a noté que, dans ce cas, la présentation des documents soumis au titre de ces points de l'ordre du jour était justifiée. Le Président du GRE a annoncé que son groupe allait examiner, à sa prochaine session à la fin mars 2013, une proposition concrète établie par le GTB et l'OICA pour clarifier la situation des séries parallèles d'amendements en vigueur en même temps. Il a aussi indiqué que le GRE était disposé à éviter à l'avenir de tels amendements. Il a été suggéré que cette question intéressant tous les groupes de travail soit examinée aussi à la prochaine session de l'AC.2.

**J. Examen de projets de rectificatifs à des Règlements existants, proposés par le GRRF (point 4.10 de l'ordre du jour)**

63. Le Forum mondial a examiné les projets de rectificatifs présentés au titre des points 4.10.1 et 4.10.2 de l'ordre du jour et recommandé qu'ils soient soumis à l'AC.1 pour mise aux voix.

**K. Examen de projets de rectificatifs à des Règlements existants, proposés par le secrétariat (point 4.11 de l'ordre du jour)**

64. Le Forum mondial a examiné les projets de rectificatifs présentés au titre des points 4.11.1 à 4.11.4 de l'ordre du jour et recommandé qu'ils soient soumis à l'AC.1 pour mise aux voix, une fois apportées les corrections mentionnées aux paragraphes 65 et 66 ci après:

65. Point 4.11.2 de l'ordre du jour, Règlement n° 53, document ECE/TRANS/WP.29/2013/29 (voir WP.29-159-02):

*Paragraphe 6.2.6.1, lire:*

«6.2.6.1 ...

La source ou les sources lumineuses supplémentaires ou l'unité ou les unités d'éclairage supplémentaires ne doivent pas être allumées lorsque l'angle de roulis est inférieur à 5 degrés.

...».

66. Point 4.11.3 de l'ordre du jour, Règlement n° 69, document ECE/TRANS/WP.29/2013/30, modifier comme suit:

*Annexe 6, paragraphe 2.1.1, remplacer 0,3 par 0,03.*

67. Le WP.29 a décidé de remettre l'examen du point 4.12.1 de l'ordre du jour (Règlement n° 51) à sa session de novembre 2013.

68. Le WP.29 a décidé de remettre l'examen du point 4.12.2 (Règlement n° 121) à sa session de mars 2014 et de l'examiner en même temps qu'une proposition concrète d'amendements des Règlements n°s 13 et 13-H, proposés par le GRRF.

**VII. Accord de 1998 (point 5 de l'ordre du jour)**

**État de l'Accord, y compris l'application du paragraphe 7.1 de l'Accord (point 5.1 de l'ordre du jour)**

*Documents:* ECE/TRANS/WP.29/1073/Rev.6; document informel WP.29-159-15.

69. Le Forum mondial a pris note du document de synthèse contenant l'état de l'Accord (ECE/TRANS/WP.29/1073/Rev.6) ainsi que les priorités de l'Accord de 1998 et les points sur lesquels l'échange de vues devrait se poursuivre (WP.29-159-15). Le secrétariat a encouragé les Parties contractantes à communiquer, en temps voulu, leurs rapports de situation et leurs rapports finals décrivant l'état d'avancement de la transposition des GTR-ONU dans la législation nationale. Le Forum mondial a fait remarquer que le suivi de l'Accord de 1998 serait examiné au titre du point 20 de l'ordre du jour (voir par. 115 à 118 ci-après).

70. Le Forum mondial a décidé que les points 5.2 à 5.5 de l'ordre du jour devraient être examinés par le Comité exécutif (AC.3).

**VIII. Échange de vues sur les procédures législatives nationales ou régionales et sur la transposition des Règlements et des RTM adoptés dans la législation nationale ou régionale (point 6 de l'ordre du jour)**

71. Aucune information nouvelle n'a été communiquée sur ce point de l'ordre du jour.

**IX. Accord de 1997 (Contrôles techniques périodiques) (point 7 de l'ordre du jour)**

**A. État de l'Accord (point 7.1 de l'ordre du jour)**

*Document:* ECE/TRANS/WP.29/1074/Rev.4.

72. Le Forum mondial a pris note du document révisé sur l'état de l'Accord (ECE/TRANS/WP.29/1074/Rev.4), y compris la dernière version du certificat national de contrôle technique utilisée par la Fédération de Russie à la place du certificat international de contrôle technique (voir le paragraphe 2 de l'appendice 2 de l'Accord de 1997). Le WP.29 a fait remarquer que les notifications concernant les autorités administratives et les services techniques n'étaient pas envoyées par toutes les Parties contractantes à l'Accord. Les Parties concernées ont été invitées à envoyer les notifications susmentionnées au secrétariat dans les plus brefs délais.

**B. Actualisation des Règles n<sup>os</sup> 1 et 2 (point 7.2 de l'ordre du jour)**

*Documents:* ECE/TRANS/WP.29/2013/32;  
documents informels WP.29-159-10 et WP.29-159-13.

73. Le représentant de la Fédération de Russie a présenté le document WP.29-159-10, où il proposait, en coopération avec le représentant du CITA, une feuille de route révisée sur la manière de procéder pour actualiser des Règles ONU annexées à l'Accord de 1997. Le Forum mondial a adopté le document WP.29-159-10 tel que reproduit à l'annexe II du présent rapport. Le représentant de la Fédération de Russie a également présenté le document WP.29-159-13, où il proposait des amendements à la Règle n<sup>o</sup> 1 (Protection de l'environnement) en vue d'en harmoniser les dispositions avec celles des derniers Règlements de l'ONU annexés à l'Accord de 1958 et des directives de l'UE sur la question. Le WP.29 a décidé de transmettre le document WP.29-159-13, avec une cote officielle, à ses groupes de travail afin qu'ils l'examinent en détail à leurs prochaines sessions.

74. Se référant au document ECE/TRANS/WP.29/2013/32, le WP.29 a noté que les groupes de travail étaient en train de réviser les propositions d'amendements à la Règle n<sup>o</sup> 2 de l'ONU.

**X. Questions diverses (point 8 de l'ordre du jour)**

**A. Systèmes de rappel utilisés par diverses Parties contractantes aux Accords (point 8.1 de l'ordre du jour)**

75. Aucune information nouvelle n'a été communiquée sur cette question au cours de la session.

**B. Méthodes d'évaluation des véhicules éocompatibles  
(point 8.2 de l'ordre du jour)**

*Document:* ECE/TRANS/WP.29/2013/33.

76. Le Forum a examiné et adopté le rapport final (ECE/TRANS/WP.29/2013/33) concernant les activités menées au cours des dix dernières années dans le domaine de l'évaluation du concept des véhicules éocompatibles. Le WP.29 a noté que le travail accompli au cours de ces dix années était très positif et servait de guide pour l'élaboration en cours de Règlements de l'ONU et de règlements techniques mondiaux. Il a été convenu de suspendre les activités du groupe informel EFV et de l'Équipe de travail EFV, lesquels pourraient être reconstitués ultérieurement si nécessaire.

**C. Cohérence entre les dispositions de la Convention de Vienne de 1968 et les dispositions des Règlements concernant les véhicules et des Règlements techniques mondiaux découlant des Accords de 1958 et de 1998 (point 8.3 de l'ordre du jour)**

*Documents:* ECE/TRANS/WP.1/2012/8 et ECE/TRANS/WP.1/2011/4/Rev.1.

77. En l'absence du secrétaire du WP.1, le secrétariat a informé le Forum mondial que les documents ECE/TRANS/WP.1/2012/8 et ECE/TRANS/WP.1/2011/4/Rev.1, qui portent sur les incohérences entre les dispositions relatives à l'éclairage et à la signalisation lumineuse ainsi que sur la question des systèmes actifs d'aide à la conduite dans le contexte de la disposition de la Convention de Vienne de 1968 concernant la maîtrise du véhicule par le conducteur, étaient en cours d'examen par le WP.1. Le Président du GRE a fait part des préoccupations du GRE au sujet des modifications que le WP.1 proposait d'apporter à la proposition transmise par le WP.29 en mars 2011 (ECE/TRANS/WP.29/2011/47), qui étaient toujours à l'examen. Comme le Président du GRE l'a suggéré, le WP.29 a décidé de demander au WP.1 de revenir à la proposition initiale du WP.29 et de suivre les conseils du Comité des transports intérieurs (voir par. 4 ci-dessus), à savoir accélérer les délibérations relative à la maîtrise du véhicule par le conducteur et à accroître la coopération entre le WP.1 et le WP.29. Le Président du GRE a conclu en disant que l'élimination des incohérences pourrait permettre de lever d'éventuels obstacles techniques au commerce.

78. Le Vice-Président a recommandé que les représentants du WP.29 se concertent avec leurs homologues nationaux siégeant au WP.1 afin d'accélérer l'examen de la question.

**D. Échange d'informations sur la mise en œuvre en ce qui concerne les défauts et l'inexécution des obligations (point 8.4 de l'ordre du jour)**

79. Le Président du Groupe de travail sur l'exécution des obligations a rendu compte de la session tenue le 15 novembre 2012 et en particulier des exposés faits sur les pièces de contrefaçon dans le secteur automobile. Il a rappelé au Forum mondial que la prochaine réunion informelle devrait se tenir au cours de la prochaine session du WP.29 (27 juin 2013 à 15 h 30) et qu'aucune réunion n'était prévue en novembre 2013.

**E. Auto-évaluation des activités du Forum mondial au cours de la période 2012-2013 (point 8.5 de l'ordre du jour)**

80. Rappelant les informations communiquées par le secrétariat à la session précédente (ECE/TRANS/WP.29/1099, par. 85), le Forum mondial a pris note de la décision prise par le Directeur de la Division des transports d'élargir le champ de l'exercice d'auto-évaluation aux services de secrétariat fournis au WP.29, en mettant l'accent sur l'évaluation des principales procédures administratives. Le WP.29 a demandé au secrétariat de lui soumettre pour examen, à sa prochaine session en juin 2013, le mandat de l'auto-évaluation ainsi qu'un projet de document d'évaluation.

**F. Organisation par la République de Corée de la vingt-troisième Conférence sur l'amélioration de la sécurité des véhicules (Conférence ESV) (27-30 mai 2013) (point 8.6 de l'ordre du jour)**

*Document:* Document informel WP.29-159-17-Rev.1.

81. Le représentant de la République de Corée a informé le Forum mondial de la prochaine tenue de la Conférence sur l'amélioration de la sécurité des véhicules (Conférence ESV) à Séoul, du 27 au 30 mai 2013 (WP.29-159-17-Rev.1), et invité tous les représentants du WP.29 à y participer.

**G. Dispositions administratives relatives aux systèmes d'appel électroniques dans l'Union douanière du Bélarus, de la Fédération de Russie et du Kazakhstan (point 8.7 de l'ordre du jour)**

*Document:* Document informel WP.29-159-22.

82. M. A. Zazgigalkin, Directeur adjoint de l'Agence fédérale de normalisation et de métrologie et Directeur de l'Autorité administrative d'homologation de type (22/A) de la Fédération de Russie, a présenté le document WP.29-159-22 sur la mise en œuvre du système de géolocalisation GLONASS, qui intègre des systèmes embarqués d'appel d'urgence. Il a fait part de son intention de proposer, à la prochaine session en juin 2013, l'élaboration soit d'un nouveau Règlement de l'ONU soit d'amendements aux Règlements n<sup>os</sup> 12, 94 et 95 afin d'y introduire des prescriptions harmonisées en matière de comportement au choc susceptibles de permettre une mise en œuvre fiable des systèmes d'appel électroniques à l'échelle mondiale. Le représentant de la Commission européenne a reconnu les avantages potentiels de ces systèmes en matière de sécurité. Il a annoncé son intention de rendre compte, à la prochaine session, de l'état d'avancement des discussions portant sur les systèmes d'appel électroniques à l'Union européenne et s'est dit disposé à collaborer à l'élaboration d'un nouveau Règlement de l'ONU sur ce sujet.

**XI. Adoption du rapport (point 9 de l'ordre du jour)**

83. Le Forum mondial a adopté le rapport sur sa 159<sup>e</sup> session, avec ses annexes, sur la base d'un projet établi par le secrétariat.

**B. Comité d'administration de l'Accord de 1958 (AC.1)**

**XII. Constitution du Comité (point 10 de l'ordre du jour)**

84. Sur les 51 Parties contractantes à l'Accord, 36 étaient représentées; elles ont déclaré constituer le Comité AC.1 pour sa cinquante-troisième session tenue le 13 mars 2013.

**XIII. Propositions d'amendements et de rectificatifs à des Règlements existants – Vote par l'AC.1 (point 11 de l'ordre du jour)**

85. L'AC.1 a invité M. B. Gauvin, Vice-Président du WP.29, à présider la session.

86. Le résultat du vote sur les documents présentés est résumé dans le tableau ci-après:

Amendements à des Règlements de l'ONU existants							
Règlement n°	Sujet du Règlement	Parties contractantes		Document ECE/TRANS/WP.29/...	Résultat du vote: pour/contre/abstentions	Statut du document	Remarque
		Appliquant le Règlement	Présentes et votantes				
3	Dispositifs catadioptriques	45	35	2013/13	35/0/0	Complément 14 à 02	*
6	Feux indicateurs de direction	45	35	2013/14	35/0/0	Complément 24 à 01	*
7	Feux de position, feux-stop et feux d'encombrement	45	34	2013/15	34/0/0	Complément 22 à 02	*
9	Bruit des véhicules à trois roues	24	12	2013/2	12/0/0	07	
19	Feux de brouillard avant	43	34	2013/16	34/0/0	Complément 5 à 04	*
37	Lampes à incandescence	44	34	2013/17	34/0/0	Complément 41 à la série 03	*
43	Vitrages de sécurité	42	33	2013/8, tel que modifié par le paragraphe 58	33/0/0	Complément 2 à la série 01	*
45	Nettoie-projecteurs	38	32	2013/19	32/0/0	Complément 8 à la série 01	*
46	Dispositifs de vision indirecte	40	32	2013/9	32/0/0	Complément 2 à la série 03	*
48	Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse	41	33	2013/20	33/0/0	Complément 11 à la série 04	*
48	Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse	41	33	2013/21	33/0/0	Complément 4 à la série 05	*
48	Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse	41	33	2013/22	33/0/0	Complément 2 à la série 06	*
51	Bruit des véhicules des catégories M et N	41	33	2013/3	33/0/0	Complément 9 à la série 02	*
60	Commandes actionnées par le conducteur (cyclomoteurs et motocycles)	35	30	2013/10, tel que modifié par le paragraphe 59	30/0/0	Complément 4	*
63	Bruit émis par les cyclomoteurs	25	13	2013/4	13/0/0	02	
67	Véhicules alimentés au GPL	38	30	2013/11	30/0/0	Complément 12 à la série 01	*
77	Feux de stationnement	40	34	2013/39	34/0/0	Complément 16	*
87	Feux de circulation diurne	38	33	2013/23, tel que modifié par le paragraphe 61	33/0/0	Complément 17	*

Amendements à des Règlements de l'ONU existants							
Règlement n°	Sujet du Règlement	Parties contractantes		Document ECE/TRANS/WP.29/...	Résultat du vote: pour/contre/abstentions	Statut du document	Remarque
		Appliquant le Règlement	Présentes et votantes				
91	Feux de position latéraux	40	34	2013/40	34/0/0	Complément 15	*
106	Pneumatiques pour véhicules agricoles	44	33	2013/6	33/0/0	Complément 10	*
117	Pneumatiques – Résistance au roulement, bruit de roulement et adhérence	46	34	2013/7	34/0/0	Complément 3 à la série 02	*
118	Résistance au feu	46	34	2013/12	34/0/0	Complément 1 à la série 02	*
119	Feux d'angle	47	36	2013/24	36/0/0	Complément 3 à la série 01	*
128	DEL	50	37	2013/25	37/0/0	Complément 1	*
[xxxx]	Dispositifs avancés de retenue pour enfants	50	37	2013/37	37/0/0	Complément 1	*

\* Le représentant de l'UE votant pour les 27 États membres.

Rectificatifs à des Règlements de l'ONU existants							
Règlement n°	Sujet du Règlement	Parties contractantes		Document ECE/TRANS/WP.29/...	Résultat du vote: pour/contre/abstentions	Statut du document	Remarque
		Appliquant le Règlement	Présentes et votantes				
13	Freinage des véhicules lourds	44	36	2013/26	36/0/0	Corr.1 au Rev.7	*
48	Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse	41	33	2013/28	33/0/0	Corr.1 au complément 10 à la série 04, Corr.1 au complément 3 à la série 05 et Corr.1 à la série 06	*
53	Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse sur les véhicules de la catégorie L3	41	32	2013/29, tel que modifié par le paragraphe 65	32/0/0	Corr.1 au complément 14 à la série 01	*
69	Plaques de signalisation arrière pour véhicules lents	41	33	2013/30, tel que modifié par le paragraphe 66	33/0/0	Corr.1 au complément 5 à la série 01	*
109	Pneumatiques rechapés pour les véhicules utilitaires	45	34	2013/27	34/0/0	Corr.1 au Rev.1	*
[xxxx]	Dispositifs avancés de retenue pour enfants	50	37	2013/31	37/0/0	Corr.1 à la série 00	*

\* Le représentant de l'UE votant pour les 27 États membres.

## C. Comité exécutif de l'Accord de 1998 (AC.3)

### XIV. Constitution du Comité exécutif et élection du Bureau pour 2013 (point 12 de l'ordre du jour)

87. La trente-septième session du Comité exécutif (AC.3) s'est tenue les 13 et 14 mars 2013 en présence des représentants de 11 des 33 Parties contractantes à l'Accord.

88. Sur proposition du représentant de l'UE, M. K. Simon (États-Unis d'Amérique) a été élu Président pour 2013 à l'unanimité.

**XV. Examen et vote par l'AC.3 concernant des projets de Règlements techniques mondiaux ou des projets d'amendements à des Règlements techniques mondiaux existants (point 13 de l'ordre du jour)**

**Proposition d'amendement 1 au Règlement technique mondial n° 12 (Commandes, témoins et indicateurs des véhicules à deux roues) (point 13.1 de l'ordre du jour)**

*Documents:* ECE/TRANS/WP.29/2013/34, ECE/TRANS/WP.29/2013/35 et ECE/TRANS/WP.29/AC.3/35; document informel WP.29-159-16.

89. L'AC.3 a pris note du document WP.29-159-16 qui complète le projet d'amendement 1 au RTM n° 12 (ECE/TRANS/WP.29/2013/34) et recommandé de poursuivre l'examen, à sa session de juin 2013, des propositions d'amendements contenues dans le document WP.29-159-16 sur la base d'un document officiel, sous réserve d'un examen détaillé de la question par le GRSG à sa session d'avril 2013. L'AC.3 est convenu de reporter la mise aux voix du projet d'amendement au RTM n° 12 à sa session de juin 2013.

**XVI. Examen des Règlements techniques à inclure dans le Recueil des Règlements techniques mondiaux admissibles, s'il y a lieu (point 14 de l'ordre du jour)**

90. L'AC.3 a noté qu'aucune proposition n'avait été soumise.

**XVII. Orientations, adoptées par consensus, concernant les éléments de projets de RTM qui n'ont pas été réglés par les groupes de travail subsidiaires du Forum mondial, s'il y a lieu (point 15 de l'ordre du jour)**

**Orientations demandées par le GRPE en ce qui concerne le projet de RTM sur la procédure d'essai mondiale harmonisée pour les voitures particulières et véhicules utilitaires légers (point 13.1 de l'ordre du jour)**

91. L'AC.3 a noté qu'aucune orientation n'avait été demandée au cours de la session. Le Président du GRPE a précisé que des orientations pourraient être nécessaires à la session de juin 2013 de l'AC.3 concernant les éventuelles questions en suspens relatives à l'élaboration du RTM sur la procédure d'essai mondiale harmonisée pour les voitures particulières et véhicules utilitaires légers (WLTP).

**XVIII. État d'avancement de l'élaboration de nouveaux Règlements techniques mondiaux ou d'amendements à des Règlements techniques mondiaux existants (point 16 de l'ordre du jour)**

**A. RTM n° 2 (Émissions des motocycles) (point 16.1 de l'ordre du jour)**

92. Le Président du GRPE a informé l'AC.3 qu'une proposition d'amendement 3 au RTM n° 2, visant à corriger les unités utilisées dans certaines équations et à modifier une figure relative aux rapports utilisés pendant les phases d'accélération, devrait être examinée à la session de juin 2013 de l'AC.3.

**B. RTM n° 4 (Cycle d'essai mondial harmonisé pour les véhicules utilitaires lourds)  
(point 16.2 de l'ordre du jour)**

93. Le Président du GRPE (Allemagne) et le représentant de l'UE ont informé l'AC.3 qu'un calendrier actualisé pour la soumission des résultats attendus du groupe de travail informel sur les véhicules utilitaires lourds hybrides (HDH), chargé des modifications à apporter au RTM n° 4, serait examiné à la prochaine session du GRPE en juin 2013. L'AC.3 a noté que la première réunion du groupe de rédaction devrait avoir lieu le 19 mars 2013 et que le projet d'amendement au RTM devrait être soumis à la session de juin 2014 du GRPE.

**C. RTM n° 7 (Appuie-tête) (point 16.3 de l'ordre du jour)**

94. Le représentant du Royaume-Uni, qui assurait la présidence du groupe de travail informel sur la phase 2 du RTM n° 7, a rendu compte oralement de l'avancée des travaux. Il a informé l'AC.3 que le groupe avait bien progressé dans l'élaboration d'une proposition visant à mieux préciser la hauteur des appuie-tête en termes de hauteur «effective» plutôt que de hauteur «absolue» et qu'il serait en mesure de présenter une nouvelle procédure de mesure de cette hauteur à la session de mai 2013 du GRSP. En ce qui concerne l'essai dynamique d'évaluation du risque de blessure par coup de fouet, il a confirmé que le groupe œuvrait à un accord visant à prescrire uniquement le mannequin biofidèle de choc arrière (BioRID II) dans le RTM plutôt que de le proposer comme substitut éventuel du mannequin Hybrid III. Il a ajouté que l'élaboration de critères relatifs aux blessures revêtait une importance critique pour l'utilisation du mannequin BioRID mais que, malheureusement, les recherches dans ce domaine n'avaient pas progressé comme prévu. C'est pourquoi il doutait que le groupe de travail informel puisse recommander le projet de RTM à l'AC.3 pour examen et éventuelle adoption à sa session de juin 2014 comme annoncé à la session précédente. Il a indiqué qu'un rapport complet serait fourni à la session de juin 2013.

**D. RTM n° 9 (Sécurité des piétons) (point 16.4 de l'ordre du jour)**

*Documents:* ECE/TRANS/WP.29/2013/36; document informel WP.29-159-20.

95. Le représentant de l'Allemagne, Coprésident du groupe de travail informel sur la phase 2 du RTM n° 9, a rappelé que le troisième rapport d'activité (ECE/TRANS/WP.29/2013/36) avait été adopté, tel que modifié par le document informel WP.29-159-20, à la session de décembre 2012 du GRSP. L'AC.3 a adopté le document ECE/TRANS/WP.29/2013/36, tel que modifié par l'annexe III du présent rapport.

**E. Projet de RTM sur les véhicules à hydrogène et à pile à combustible  
(point 16.5 de l'ordre du jour)**

*Document:* Document informel WP.29-159-06.

96. La représentante des États-Unis d'Amérique, Présidente du GRSP, a informé l'AC.3 que le sous-groupe de la sécurité des véhicules à hydrogène et à pile à combustible (SGS/HFCV) avait conclu ses travaux et que le GRSP avait recommandé le RTM pour mise aux voix à la session de juin 2013 de l'AC.3 (WP.29-159-06). Elle a souligné que certains passages de ce projet de RTM serviraient de base à l'élaboration des RTM sur la sécurité des véhicules électriques et sur l'essai de choc latéral contre un poteau. Elle a précisé que le calendrier et le mandat de la phase 2 du RTM suivraient l'élaboration du RTM sur la sécurité des véhicules électriques, les experts étant les mêmes dans les deux groupes. Elle a annoncé que des informations supplémentaires seraient communiquées à la session de juin 2013 de l'AC.3, une fois connue l'issue de la réunion du groupe informel en avril 2013.

97. Le représentant du Japon a salué les progrès accomplis par le GRSP sur ce sujet et a déclaré que de nombreuses parties prenantes attendaient l'achèvement de l'élaboration du RTM dans les meilleurs délais afin de favoriser le déploiement imminent de véhicules à hydrogène. Le représentant de l'UE a annoncé que des renseignements sur la transposition effective du RTM dans la législation européenne seraient fournis. L'AC.3 a salué le travail effectué par M. Albus (Allemagne) et avalisé son intention de quitter ses fonctions de responsable des activités du SGS/HFCV. Enfin, les représentants ont été invités à se préparer pour le vote prévu à la session de juin 2013 et, s'ils ne pouvaient pas assister à la session, à veiller à ce que leur pays soit représenté par sa mission permanente. L'AC.3 a demandé au secrétariat de distribuer le projet de RTM avec une cote officielle, ainsi que le rapport technique adopté par le GRSP et l'autorisation d'élaborer le RTM.

**F. Projet de RTM sur les pneumatiques (point 16.6 de l'ordre du jour)**

98. Le Président du groupe informel du RTM sur les pneumatiques a déclaré que le GRRF avait recommandé le projet de RTM, qui comportait six questions en suspens. Il a annoncé que le projet de RTM serait distribué pour examen à la session de juin 2013 et que les questions en suspens qui étaient encore étudiées par un groupe d'experts intéressés seraient mises entre crochets. Il a ajouté que si ces questions n'étaient pas réglées d'ici à juin 2013, l'AC.3 serait invité à donner des orientations au GRRF à cette session. Dans ce cas, le GRRF devrait pouvoir présenter la version définitive du texte à la session de septembre 2013, afin que l'AC.3 puisse le mettre aux voix à sa session de novembre 2013.

99. Le représentant des États-Unis d'Amérique a dit qu'outre les six questions relevées par le Président du groupe informel, son pays se penchait sur quelques points techniques de moindre importance. Il a également noté que son pays entreprendrait un travail de validation dans le courant de l'été 2013. Il a accepté d'informer les Parties contractantes intéressées de l'avancée de ces questions par courrier électronique afin de faciliter l'adoption du RTM à la session de novembre 2013 de l'AC.3.

100. Le représentant de l'UE a reconnu l'existence de questions d'importance secondaire qui pourraient compliquer l'adoption du RTM en novembre 2013 et donné l'assurance de sa pleine collaboration à leur règlement. Il a souligné que l'adoption de ce RTM était l'une des plus hautes priorités de l'UE.

**G. Projet de RTM sur la procédure d'essai mondiale harmonisée pour les voitures particulières et véhicules utilitaires légers (point 16.7 de l'ordre du jour)**

101. Le Président du GRPE a rendu compte à l'AC.3 des activités du groupe concernant la procédure d'essai mondiale harmonisée pour les voitures particulières et véhicules utilitaires légers (WLTP). Il a déclaré qu'il restait plusieurs difficultés à surmonter. Si ces questions ne pouvaient pas être résolues par le groupe de travail informel ou le GRPE, l'AC.3 serait invité à fournir des orientations à sa session de juin 2013. Il a ajouté qu'une recommandation aux fins de l'élaboration d'un projet de RTM était envisageable pour la session spéciale du GRPE en novembre 2013. Il était d'avis que l'AC.3 pourrait examiner le projet de RTM à sa session de mars 2014.

**H. Projet de RTM sur les chocs latéraux contre un poteau (point 16.8 de l'ordre du jour)**

102. La représentante des États-Unis d'Amérique, s'exprimant au nom du Président du groupe de travail informel sur les chocs latéraux contre un poteau, a rendu compte à l'AC.3 des progrès réalisés à la huitième réunion du groupe informel (Paris, 20 et 21 novembre 2012), tenue en même temps qu'une réunion du groupe sur l'harmonisation des mannequins pour essais de choc latéral. Elle a ajouté que, à l'issue de cette réunion, le troisième rapport d'activité du groupe de travail informel et un projet de RTM avaient été soumis (GRSP-52-07) à la session de décembre 2012 du GRSP. En outre, elle a précisé que

le groupe informel avait tenu une réunion virtuelle via WebEx le 7 février 2013 afin d'examiner un certain nombre d'observations et d'ajouts au texte. Enfin, elle a indiqué que le projet de RTM (ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2013/7) serait examiné à la session de mai 2013 du GRSP. Elle a ajouté que le projet de RTM pourrait être recommandé à l'AC.3 pour examen et mise aux voix à sa session de novembre 2013. Elle a conclu en disant que les éventuelles questions et observations devraient être transmises au Président du groupe de travail informel sur les chocs latéraux contre un poteau.

**I. Projet de RTM sur les véhicules électriques (point 16.9 de l'ordre du jour)**

103. La représentante des États-Unis d'Amérique, s'exprimant au nom du Président du groupe de travail informel sur la sécurité des véhicules électriques, a informé l'AC.3 de l'issue de la dernière réunion du groupe, tenue à Bonn. Elle a souligné que les discussions avaient porté essentiellement sur l'examen des prescriptions techniques existantes utilisées par les Parties contractantes et sur la feuille de route des activités du groupe. Elle a annoncé que la prochaine réunion informelle devrait se tenir du 16 au 18 avril 2013 à Tokyo.

**J. Projet de RTM sur les véhicules à moteur silencieux (point 16.10 de l'ordre du jour)**

104. Le représentant des États-Unis d'Amérique, s'exprimant au nom du Président du groupe de travail informel des véhicules routiers silencieux (QRTV), a rendu compte des progrès réalisés par le groupe. Il a informé l'AC.3 que la dernière réunion informelle avait eu lieu à Berlin en décembre 2012. Il a ajouté que le groupe avait commencé l'examen, entre autres, des éléments suivants: i) une proposition soumise par le Japon; ii) le projet de réglementation des États-Unis d'Amérique sur la question; iii) la recommandation et l'approche de la CE. Il a annoncé que la prochaine réunion informelle devait se tenir à Bruxelles du 16 au 18 avril 2013 et que le groupe avait l'intention d'établir un plan général du RTM et d'étudier les interactions potentielles avec les dispositions des Règlements n<sup>os</sup> 41 et 51 de l'ONU. Le représentant de l'UE a souligné que le QRTV était le groupe idoine pour l'élaboration d'une réglementation mondiale dans ce domaine. L'AC.3 a pris note de la complexité du sujet et du calendrier serré auquel le groupe était astreint. L'AC.3 a fait sienne la recommandation du GRB de conserver la cohérence entre les dispositions relatives aux futurs systèmes avancés avertisseurs de présence du véhicule et celles de la réglementation existante en matière de bruit.

**XIX. Questions sur lesquelles un échange de vues et de données devrait s'engager ou se poursuivre (point 17 de l'ordre du jour)**

**A. Compatibilité entre véhicules en cas de choc (point 17.1 de l'ordre du jour)**

105. Aucune information nouvelle n'a été communiquée sur ce point de l'ordre du jour.

**B. Systèmes de transport intelligents (point 17.2 de l'ordre du jour)**

106. Le représentant du Japon, Coprésident du groupe de travail informel ITS, a rappelé les informations fournies au titre du point 2.3 de l'ordre du jour (voir par. 15 ci-dessus). Il a déclaré que l'ordre du jour et les documents de travail de la réunion prévue le 15 mars 2013 étaient disponibles à l'adresse: [www2.unece.org/wiki/display/trans/ITS+21st+session](http://www2.unece.org/wiki/display/trans/ITS+21st+session).

107. Il a informé l'AC.3 que le groupe informel examinerait les commentaires reçus des groupes de travail concernant la proposition de principes de conception pour les systèmes de commande des systèmes actifs d'aide à la conduite (WP.29-157-06). L'examen final du document, y compris l'examen de toutes les observations reçues des groupes de travail, devrait se conclure à la session de juin 2013 du WP.29.

**C. Systèmes d'éclairage des routes (point 17.3 de l'ordre du jour)**

108. Aucune information nouvelle n'a été communiquée sur ce point de l'ordre du jour.

**D. Harmonisation des mannequins utilisés pour les essais de choc latéral (point 17.4 de l'ordre du jour)**

109. La Présidente du GRSP a dit que le groupe de travail informel s'était réuni deux fois depuis la session de novembre 2012 du WP.29. Elle a confirmé que les travaux techniques relatifs au mannequin WorldSID du 50<sup>e</sup> centile étaient prêts à être intégrés dans le projet de RTM pour les essais de choc latéral et que les travaux étaient en cours pour l'inclusion de ses spécifications techniques et des schémas correspondants dans la Résolution mutuelle M.R.1. Elle a informé l'AC.3 que l'ISO avait exprimé sa préférence pour un renvoi à la norme ISO, qui serait disponible gratuitement. Elle a informé l'AC.3 que des questions techniques concernant le mannequin femme du 5<sup>e</sup> centile étaient en cours d'examen et a demandé que le mandat du groupe de travail informel soit prorogé jusqu'en décembre 2015. L'AC.3 a approuvé la demande.

110. Le représentant du Royaume-Uni a rappelé que l'un des principaux objectifs de la M.R.1 était de garantir la cohérence à la fois du développement et de l'évaluation réglementaire des véhicules et des systèmes. Il a ajouté que cela renforcerait la confiance dans la reconnaissance mutuelle des homologations de type qui est au cœur de l'Accord de 1958. Il a mis en garde contre l'utilisation de documents tiers pour définir un instrument dans la M.R.1.

111. Le Président de l'AC.3 a déclaré que par souci de transparence, la M.R.1 devrait inclure tous les détails concernant un instrument plutôt qu'un renvoi à une norme. L'AC.3 a décidé d'examiner la question à la prochaine session de l'AC.2 et que le groupe devrait réfléchir à des principes directeurs en vue de faciliter la session.

**E. Véhicules électriques et environnement (point 17.5 de l'ordre du jour)**

112. La représentante du Canada, s'exprimant au nom du Président de l'EVE, a rendu compte de l'avancée des travaux du groupe de travail informel. Elle a informé l'AC.3 que le principal objectif de l'EVE était d'élaborer un guide de référence sur les réglementations relatives aux technologies de véhicules électriques qui s'articulerait autour des éléments caractérisant les véhicules électriques, les accumulateurs, les infrastructures de recharge et les mécanismes d'aide à la diffusion sur le marché, une attention particulière étant portée à leur relation avec l'environnement. Elle a invité toutes les parties prenantes intéressées qui n'avaient pas encore contribué au guide à fournir des informations au moyen du questionnaire spécial déjà distribué par le groupe informel EVE.

**XX. Propositions de nouveaux RTM ou d'amendements à des RTM existants, non traitées au titre du point 16, s'il y a lieu (point 18 de l'ordre du jour)**

113. Aucune information nouvelle n'a été communiquée sur ce point de l'ordre du jour.

**XXI. Échange d'informations sur les nouvelles priorités à inclure dans le programme de travail (point 19 de l'ordre du jour)**

114. Le représentant du Canada a évoqué la nécessité éventuelle de prendre des mesures réglementaires liées au développement de nouvelles technologies. Il a suggéré de commencer le processus d'harmonisation mondiale avant l'achèvement des réglementations

nationales. Le représentant du Japon a appuyé la suggestion, en principe, et indiqué que certaines des technologies mentionnées étaient déjà réglementées dans le cadre de l'Accord de 1958. Le représentant des États-Unis d'Amérique a déclaré qu'il était plus facile d'harmoniser de nouvelles dispositions que des règlements existants. Le représentant de l'UE était d'accord avec les orateurs précédents. Cependant, il a proposé d'achever en priorité l'élaboration des RTM en cours avant de commencer à en établir de nouveaux. L'AC.3 a demandé au secrétariat d'inscrire un nouveau point 17.6 à l'ordre du jour aux fins d'un échange de vues sur les nouvelles technologies de véhicules.

## **XXII. Suivi de la mise en œuvre de l'Accord de 1998: Rapports des Parties contractantes sur la transposition des Règlements techniques mondiaux de l'ONU et de leurs amendements dans la législation nationale ou régionale (point 20 de l'ordre du jour)**

*Documents:* ECE/TRANS/WP.29/1073/Rev.6;  
Documents informels WP.29-159-07 et WP.29-159-08.

115. Constatant l'intérêt du document sur l'état de l'Accord de 1998 (ECE/TRANS/WP.29/1073/Rev.6), le représentant de l'UE a déclaré que de plus amples informations devraient être fournies. Il a présenté le document informel WP.29-159-08, dans lequel l'UE rendait compte en détail de la transposition des RTM n<sup>os</sup> 2 et 8 dans la législation européenne. Il a suggéré que les Parties contractantes à l'Accord fournissent ce type de renseignement, qui pourrait aider les autres Parties à intégrer les RTM dans leur réglementation. Il soumettrait, pour la session de juin 2013, un rapport similaire concernant la transposition d'autres RTM. Enfin, il a indiqué que l'annexe au document WP.29-159-08 contenait un exemple de rapport à fournir au secrétariat en application de l'article 7 de l'Accord de 1958.

116. Le représentant de la Fédération de Russie a présenté le document informel WP.29-159-07 qui contenait la notification du rapport sur l'état de la transposition des RTM dans la législation russe. Il a expliqué à l'AC.3 que la première priorité de son pays était de transposer les RTM par le biais des Règlements de l'ONU annexes à l'Accord de 1958 et que les RTM ne seraient appliqués directement qu'en l'absence de Règlement. Il a dit que ce système serait également appliqué par l'Union douanière du Bélarus, de la Fédération de Russie et du Kazakhstan.

117. Le Président a rappelé aux Parties contractantes qu'il leur incombait d'envoyer au secrétariat les rapports obligatoires sur le processus de transposition, par l'intermédiaire de leurs missions permanentes à Genève, au moyen du système électronique «1998 AGREEMENT-MISSIONS List». Si elles avaient besoin d'aide, elles pouvaient contacter le secrétariat (M. F. Guichard).

118. Les notifications envoyées par les Parties contractantes et par le secrétariat étaient disponibles à l'adresse: [www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29gen/wp29glob\\_notification\\_gtr](http://www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29gen/wp29glob_notification_gtr); l'état de l'Accord de 1998 (ECE/TRANS/WP.29/1073/Rev.6) est disponible à l'adresse: [www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29gen/wp29\\_glob\\_stts.html](http://www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29gen/wp29_glob_stts.html).

## **XXIII. Questions diverses (point 21 de l'ordre du jour)**

119. Aucune autre question n'a été soulevée.

## **D. Comité d'administration de l'Accord de 1997 (AC.4)**

### **XXIV. Constitution du Comité et élection du Bureau pour 2013 (point 22 de l'ordre du jour)**

120. Conformément à la recommandation formulée par le WP.29/AC.2 concernant la coordination des travaux, l'AC.4 n'a pas tenu sa session (voir par. 8 ci-dessus).

### **XXV. Questions diverses (point 23 de l'ordre du jour)**

121. Aucune autre question n'a été soulevée.

## Annexe I

**Liste des documents informels (WP.29-159-...)  
distribués lors de la 159<sup>e</sup> session**

<i>N°</i>	<i>Auteur</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Langue</i>	<i>Titre</i>	<i>Décision</i>
1	Secrétariat	2.2	A	World Forum for Harmonization of Vehicle Regulations (WP.29): Working Parties, Informal Working Groups and Chairmanship	a)
2	Secrétariat	4.11.2	A	Clarification to document ECE/TRANS/WP.29/2013/29	e)
3	Canada	4.1	A	Unilateral application of certain UN Regulations	a)
4	Secrétariat	4.8.3	A	Correction to document ECE/TRANS/WP.29/2013/10	e)
5	Secrétariat	4.1	A	Communication concerning Technical Services of the Slovak Republic	a)
6	Secrétariat	16.5	A	Revised Draft global technical regulation (gtr) on hydrogen and fuel cell vehicles	d)
7	Secrétariat	20	A et R	Status report of global technical regulations in the Russian Federation	c)
8	Union européenne	20	A	Transposition of GTRs: notifications and state of play in the EU at the end of 2012 with regard to the Agreement concerning the establishing of Global Technical Regulations (GTR) for wheeled vehicles, equipment and parts which can be fitted and/or be used on wheeled vehicles (1998 Agreement)	c)
9	République tchèque	4.1	A	Designation of Type Approval Authority and Technical Services for new Regulations	a)
10	Fédération de Russie	7.2	A	Proposal for establishment of roadmap for update of UN Rules annexed to the 1997 Vienna Agreement	e)
11/Rev.1	Secrétariat	1	A	Amendments to the provisional annotated agenda for the 159 <sup>th</sup> session (ECE/TRANS/WP.29/1100 and ECE/TRANS/WP.29/1100/Add.1)	e)
12	Secrétariat du groupe informel ITS	2.3	A	Provisional Agenda for the 21 <sup>st</sup> Session of the Informal Group on "ITS"	a)

<i>N°</i>	<i>Auteur</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Langue</i>	<i>Titre</i>	<i>Décision</i>
13	Fédération de Russie	7.2	A	Proposal for draft amendment to Rule No. 1 b) on uniform provisions for periodical technical inspections of wheeled vehicles with regard to the protection of the environment	
14	Secrétariat	12 et 13	A	Executive Committee of the 1998 Agreement thirty-seventh session, Consideration and vote by AC.3 of draft global technical regulations and/or draft amendments to established gtrs (March 2013)	a)
15	Secrétariat	5.1 et 16	A	Status of the 1998 Agreement of the global registry and of the compendium of candidates, Situation on priorities and proposals to develop gtrs as of 12 March 2013	a)
16	IMMA	13.1	A	IMMA proposal for corrigendum/ correction to ECE/TRANS/WP.29/2013/34	d)
17/Rev.1	République de Corée	8.6	A	23rd International Technical Conference on the Enhanced Safety of Vehicles	a)
18	Japon	4.3	A	Japan's Activities toward Establishment of IWVTA	a)
19	Président du groupe informel sur l'IWVTA	4.3	A	Consolidated drafting proposals for the revised 1958 Agreement	a)
20	Président du groupe informel GTR9-PH2	16.4	A	Draft Third progress report of the informal group on Phase 2 of gtr No. 9 (IG GTR9 - PH2)	d)
21	Groupe informel DETA	4.5	A	Interim report of DETA	a)
22	Fédération de Russie	8.7	A	Implementation of Global Satellite Navigation System (GLONASS) for In-Vehicle Emergency Call Systems: Status and Further Development	a)
23	Belgique	4.1	F	Liste des services administratifs et des services techniques compétents pour les Règlements ECE/ONU n <sup>os</sup> 127 et 128	a)

*Notes:*

- a) Document dont l'examen est achevé ou qui doit être remplacé.
- b) Document soumis aux groupes de travail pour examen et mise à jour.
- c) Poursuite de l'examen à la prochaine session en tant que document informel.
- d) Poursuite de l'examen à la prochaine session, sous une cote officielle.
- e) Document adopté.

## Annexe II

### Feuille de route pour l'actualisation des Règles ONU annexées à l'Accord de 1997 sur le contrôle technique périodique (voir par. 73)

#### A. Introduction

La présente feuille de route pour l'actualisation des Règles ONU annexées à l'Accord de Vienne de 1997 sur le contrôle technique périodique a été établie par les représentants de la Fédération de Russie et du Comité international de l'inspection technique automobile (CITA) comme suite à l'invitation que leur avait adressée le Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) à sa 157<sup>e</sup> session (ECE/TRANS/WP.29/1097, par. 60).

Étape	Action	Calendrier				
		2012		2013		2014
		Novembre	Mars	Novembre	Juin	Novembre
01.a	Proposition de feuille de route	x				
01.b	Projet d'amendement à la Règle n° 2: ajouter les catégories de véhicules M <sub>1</sub> , N <sub>1</sub> , N <sub>2</sub> et O <sub>2</sub>	x				
02.	Projet d'amendement à la Règle n° 1: actualiser et ajouter les catégories de véhicules M <sub>1</sub> , N <sub>1</sub> , N <sub>2</sub> et O <sub>2</sub>		x			
03.	Projet de prescriptions en matière de contrôle technique périodique pour les véhicules électriques et les véhicules hybrides			x		
04.	Projet de prescriptions en matière de contrôle technique périodique pour les véhicules équipés de moteurs à GPL et à GNC				x	
05.	Conformité de la Convention de 1968 sur la circulation routière et de la Résolution d'ensemble sur la circulation routière (R.E.1) avec l'Accord de 1997 en ce qui concerne les véhicules en service					x

## **B. Calendrier**

Le présent calendrier est fondé sur les activités requises pour réaliser les objectifs actuels, à savoir modifier l'Accord de Vienne de 1997 et d'autres accords internationaux. Ce plan d'action sera régulièrement revu et mis à jour par le WP.29 afin de tenir compte de l'état d'avancement du projet et du caractère réaliste du calendrier fixé.

## Annexe III

### Amendements au document ECE/TRANS/WP.29/2013/36 adopté par l'AC.3 (voir par. 95)

1. Paragraphe 12, première ligne, modification sans objet en français.
2. Paragraphe 13, première ligne, remplacer «se tiendra les 5 et 6 décembre 2012» par «s'est tenue les 6 et 7 décembre 2012».
3. Paragraphe 16, quatrième ligne, remplacer «relatives à la gravité des blessures» par «posées concernant les blessures aux membres inférieurs subies par les piétons au niveau national sur la base de données régionales sur les accidents de la route».
4. Paragraphe 19, deuxième ligne, remplacer «les blessures au genou a été clos» par «les blessures au genou a été abordé par le Japon, qui a fourni des informations selon lesquelles la Flex-PLI présentait un rapport de corrélation avec le modèle humain légèrement inférieur en ce qui concerne l'allongement du ligament latéral interne, tout en présentant un très bon rapport de corrélation pour l'allongement du ligament croisé antérieur ainsi que pour le moment de flexion du tibia. La question a été close».
5. Paragraphe 24, deuxième ligne, remplacer «créer un référentiel de mannequins» par «utiliser à l'avenir la Résolution mutuelle n° 1 comme référentiel de mannequins».
6. Paragraphe 24, cinquième ligne, remplacer «afin de présenter» par «en vue d'élaborer».
7. Paragraphe 25, première ligne, remplacer «fournirait des croquis et des spécifications techniques pour» par «a confirmé qu'il fournirait des croquis de».
8. Paragraphe 25, dernière ligne, remplacer «spécifications techniques» par «croquis».
9. Paragraphe 27, ajouter après la dernière phrase le texte suivant: «Le Japon a expliqué qu'il convenait d'utiliser, à des fins d'évaluation, non pas les résultats découlant des caractéristiques des anciens modèles de jambes d'essai souples mais ceux obtenus à l'aide de la version actualisée des jambes d'essai.».
10. Paragraphe 30, cinquième ligne, supprimer «souvent».
11. Paragraphe 31, troisième ligne, remplacer «adoptés» par «examinés (version définitive non établie)».
12. Paragraphe 32, deuxième ligne, supprimer «Entre autres sujets,».
13. Paragraphe 33, première ligne, supprimer «Il a été annoncé lors de la quatrième réunion que,».

## Annexe IV

## État de l'Accord de 1998, du Registre mondial et du Recueil de Règlements admissibles\*

### Priorités et propositions en ce qui concerne l'élaboration de RTM: situation au 14 mars 2013

#### GRRF

<i>Question</i>	<i>Groupe informel (oui-non)/Président et Vice-Président</i>	<i>Responsable technique</i>	<i>Proposition officielle (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Proposition de projet de RTM (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Stade/Observations</i>
RTM sur les pneumatiques	Oui/ <b>Royaume-Uni</b>	France	AC.3/15	2010/80	L'AC.3 devrait adopter le RTM à sa session de novembre 2013.
RTM n° 3 sur les systèmes de freinage des motocycles	Non	[Italie]	---		L'IMMA a soumis une proposition de modification de la méthode d'essai. Le GRRF devrait travailler à une version révisée proposée par [l'Italie] lors de sa prochaine session, si disponible.

#### GRSP

<i>Question</i>	<i>Groupe informel (oui-non)/Président et Vice-Président</i>	<i>Responsable technique</i>	<i>Proposition officielle (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Proposition de projet de RTM (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Stade/Observations</i>
Phase 2 du RTM n° 7 (Appuie-tête)	Oui/ <b>Royaume-Uni</b>	Japon	AC.3/25/Rev.1	2012/34 (troisième rapport d'activité)	Le GRSP devrait examiner un projet de RTM à sa session de décembre 2013.
Phase 2 du RTM n° 9 (Flex-PLI) (Sécurité des piétons)	Oui/ <b>Allemagne/ Japon</b>	Allemagne/ Japon	AC.3/24	2012/58 (mandat et premier rapport d'activité)  2012/120 (deuxième rapport d'activité)  2013/36 (troisième rapport d'activité)  GRSP-52-32 (nouveau mandat) GRSP-52-33 (projet de RTM)	Le WP.29 a adopté le nouveau mandat, y compris la prorogation du mandat en attendant l'adoption du rapport du GRSP. L'AC.3 a adopté le troisième rapport d'activité tel que modifié par l'annexe III du rapport du WP.29 sur sa session de mars 2013.

\* Les informations concernant les Parties contractantes (33), le Registre mondial et le Recueil de Règlements admissibles figurent dans le document ECE/TRANS/WP.29/1073/Rev.6.

<i>Question</i>	<i>Groupe informel (oui-non)/Président et Vice-Président</i>	<i>Responsable technique</i>	<i>Proposition officielle (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Proposition de projet de RTM (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Stade/Observations</i>
Amendement au RTM n° 9	N° 2	Pays-Bas	AC.3/31	GRSP/2012/14	Le GRSP devrait adopter la proposition à sa session de mai 2013.
HFCV-SGS	Oui/ <b>États-Unis d'Amérique/Japon</b>	Allemagne/ Japon/ États-Unis d'Amérique	AC.3/17	WP.29-159-06 (projet de RTM)	Le GRSP a décidé de recommander le projet de RTM sans modification et le rapport final à l'AC.3 pour examen et mise aux voix à sa session de juin 2013.
RTM sur l'essai de choc latéral contre un poteau	Oui/ <b>Australie</b>	Australie	AC.3/28	2012/59 (mandat révisé et deuxième rapport d'activité)  GRSP/2013/7 (projet de RTM)	Le GRSP a décidé d'examiner une proposition de RTM à sa session de mai 2013.
RTM sur les VE	Oui/ <b>États-Unis d'Amérique/</b> Union européenne/ Japon/ Chine	Union européenne/ Japon/ États-Unis d'Amérique/ Chine	AC.3/32	2012/121 (mandat)  2012/122 (premier rapport d'activité)	

### GRPE

<i>Question</i>	<i>Groupe informel (oui-non)/Président et Vice-Président</i>	<i>Responsable technique</i>	<i>Proposition officielle (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Proposition de projet de RTM (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Stade/Observations</i>
Amendement 3 au RTM n° 2	Non	Japon	Demande de mandat (WP.29-158-11)		L'AC.3 a décidé, à sa session de novembre 2012, d'amender le RTM n° 2. Le GRPE a décidé, à sa session de janvier 2013, de soumettre à l'AC.3, en juin 2013, un amendement destiné à corriger certaines équations et une figure.
Amendement 3 au RTM n° 4 (WHDC)	Oui/CE	Union européenne/ Japon	AC.3/29		Un projet devrait être soumis à la session de juin 2014 du GRPE et à la session de novembre 2014 du WP.29/AC.3.
Procédure d'essai mondiale harmonisée pour les voitures particulières et véhicules utilitaires légers (WLTP)	---	Union européenne/ Japon	AC.3/26 et Add.1		L'AC.3 a noté que, malgré des difficultés importantes, le GRPE considérait qu'il était envisageable qu'un projet de RTM soit recommandé à la session spéciale de novembre 2013 du GRPE. Si tel était le cas, le WP.29/AC.3 pourrait examiner le projet à sa session de mars 2014.

<i>Question</i>	<i>Groupe informel (oui-non)/Président et Vice-Président</i>	<i>Responsable technique</i>	<i>Proposition officielle (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Proposition de projet de RTM (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Stade/Observations</i>
Sous-groupe de la mise au point du cycle de conduite harmonisé (DHC)	<b>Japon</b>	Union européenne/ Japon	AC.3/26 et Add.1		---
Sous-groupe de la mise au point de la procédure d'essai (DTP)	<b>Suisse</b>	Union européenne/ Japon	AC.3/26 et Add.1		---

**GRB**

<i>Question</i>	<i>Groupe informel (oui-non)/Président et Vice-Président</i>	<i>Responsable technique</i>	<i>Proposition officielle (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Proposition de projet de RTM (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Stade/Observations</i>
Véhicules routiers peu bruyants	<b>Oui/États-Unis d'Amérique/ Japon</b>	Union européenne/ Japon/ États-Unis d'Amérique	---	AC.3/33 (y compris le mandat)	L'AC.3 est convenu que le RTM sur les véhicules routiers peu bruyants devrait être élaboré dans le souci de la protection de l'environnement et prendre en considération les niveaux sonores des véhicules au niveau mondial, y compris les prescriptions supplémentaires concernant les émissions sonores.

**GRSG**

<i>Question</i>	<i>Groupe informel (oui-non)/Président et Vice-Président</i>	<i>Responsable technique</i>	<i>Proposition officielle (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Proposition de projet de RTM (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Stade/Observations</i>
RTM n° 12 (Commandes, témoins et indicateurs sur les motocycles)	Non	<i>Italie</i>	2013/34 (2013/35)	AC.3/35	L'AC.3 devrait élaborer et examiner une proposition d'amendement 1 au RTM n° 12 à sa session de juin 2013 (y compris le rapport final).

## Situation en ce qui concerne les échanges de vues

<i>Groupe de travail</i>	<i>Question</i>	<i>Groupe informel (oui-non)/</i>		<i>Proposition officielle (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Stade</i>
		<i>Président et Vice-Président</i>	<i>Responsable technique</i>		
GRSP	Compatibilité entre véhicules en cas de choc	<i>Non</i>	Non	---	Aucune information nouvelle n'a été communiquée.
GRSP	Mannequins harmonisés de choc latéral	<i>Oui</i>	États-Unis d'Amérique	2010/88 (deuxième rapport d'activité)	L'AC.3 a décidé de fixer à décembre 2015 la date limite du mandat du groupe de travail informel.
GRE	Systèmes d'éclairage de la route	<i>Non</i>	Non	---	Aucune information nouvelle n'a été communiquée.
WP.29	STI	<i>Non</i>	---	---	Aucune information nouvelle n'a été communiquée.